



Activités législatives



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU NOUVEAU-BRUNSWICK

2004

Activités législatives

2004



Nouveau-Brunswick

Établi pour l'hon. Bev Harrison,
président de l'Assemblée législative
du Nouveau-Brunswick

le 30 avril 2005

L'honorable Bev Harrison
Président de l'Assemblée législative
Pièce 31, Assemblée législative
Fredericton (Nouveau-Brunswick)
E3B 5H1

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de présenter le 16^e rapport annuel, *Activités
législatives*, pour l'année terminée le 31 décembre 2004.

La greffière,



Loredana Catalli Sonier

Table des Matières

Aperçu de l'année	7
Bureau de l'Assemblée législative	10
Énoncé de mission	10
Organigramme	10
Description des fonctions	11
Bureau du greffier	12
Services à la Chambre et aux comités et services de procédure	12
Activités des comités permanents et spéciaux	17
Statistiques comparatives sur la Chambre	23
Services des finances et des ressources humaines	24
Sommaire financier de l'Assemblée législative	27
Effectif de l'Assemblée législative	27
Services de protocole, de sécurité et d'accueil	28
Bibliothèque de l'Assemblée législative	32
Bureau du hasard	37
Traduction des débats	39
Projet spécial	41
Publications	42
Programme pour les parlementaires	43
Hommages	43

Aperçu de l'année

Loredana Catalli Sonier, greffière de l'Assemblée

L'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et les comités de l'Assemblée siègent un nombre record de jours en 2004.

La première session de la 55^e législature, qui est ouverte le 29 juillet 2003 — plusieurs semaines après des élections provinciales — et qui s'est poursuivie en août et de nouveau en décembre, reprend le 30 mars 2004, avec la présentation du budget par le ministre des Finances Jeannot Volpé. La Chambre poursuit ses délibérations jusqu'à l'ajournement, le 30 juin 2004, et la session est officiellement prorogée le jeudi 2 décembre 2004, après 62 jours de séance en tout. La première session s'étend sur 18 mois.

À la fin de février, Rogers Cable informe l'Assemblée que, à compter du 30 mars 2004, elle ne diffusera plus les délibérations de l'Assemblée législative sur ses canaux de télévision communautaire francophones et anglophones, afin de continuer à se conformer aux règlements du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes. Rogers continue d'enregistrer les délibérations pour les archives, la diffusion Web et la télévision en circuit fermé. L'Assemblée collabore avec Communications Nouveau-Brunswick afin de déterminer les frais de lancement d'un canal parlementaire spécialisé et le coût de faire fonctionner son propre système de télédiffusion. Un rapport devrait être présenté au début de 2005.

Au cours de la session, la Chambre passe 35 jours en Comité des subsides à scruter les prévisions budgétaires des ministères, examine un certain nombre de projets de loi émanant du gouvernement et de projets de loi émanant des députés et d'initiative parlementaire et reçoit les rapports définitifs de deux comités spéciaux.

La deuxième session de la 55^e législature s'ouvre le jeudi 2 décembre 2004, au lieu du mardi traditionnel, et se poursuit jusqu'au 17 décembre 2004. Au cours de la séance de 10 jours, la Chambre approuve un calendrier de séance parlementaire, étudie le budget de capital, recommande la nomination d'un nouveau défenseur du consommateur en matière d'assurances, adopte le budget de capital et reçoit le rapport du Comité de modification des lois au sujet d'un projet de loi qui imposerait des restrictions applicables à certaines races de chiens.

Pendant l'ajournement de la Chambre, les comités maintiennent un calendrier très chargé ; les comités se réunissent pendant 89 jours au cours de l'année civile 2004.

Un certain nombre d'initiatives importantes sont lancées ou menées à terme au cours de l'année civile 2004.

Du 30 avril au 2 mai 2004, l'Assemblée législative accueille le 15^e colloque législatif annuel pour élèves. Un total de 55 élèves, qui représentent 33 écoles secondaires dans la province, assistent au colloque, lequel met l'accent sur les pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif du gouvernement. Pour la première fois dans l'histoire du colloque, S.H. le lieutenant-gouverneur Herménégilde Chiasson ouvre officiellement le Parlement modèle en donnant lecture d'un discours du trône qui expose les initiatives des jeunes parlementaires.

L'Assemblée organise le colloque annuel avec l'aide financière du ministère des Relations intergouvernementales et internationales et du ministère fédéral du Patrimoine canadien en application de l'Entente-cadre sur la promotion des langues officielles, Canada — Nouveau-Brunswick. Le financement reçu en application de l'entente contribue aussi à la traduction de l'arriéré des délibérations de la Chambre. Au cours du colloque, un groupe varié de jeunes d'un peu partout dans la province travaillent ensemble dans une ambiance amicale favorable à l'apprentissage tout en approfondissant leurs connaissances sur le système provincial de gouvernement.

Après l'ajournement de la Chambre, le 30 juin 2004, le personnel concentre ses efforts sur trois initiatives importantes.

Plan directeur de restauration

Les services d'un cabinet d'ingénierie sont retenus pour préparer un plan directeur complet visant à cerner les travaux nécessaires afin de restaurer, de préserver et d'entretenir l'édifice principal de l'Assemblée législative au cours des 20 prochaines années.

Au cours des dernières années, les priorités en matière de préservation et de restauration ont été établies de façon ponctuelle pour donner suite à des préoccupations au chapitre de l'entretien ou de la sécurité, mais ces priorités n'ont jamais fait partie d'une stratégie explicite à long terme de restauration, d'entretien ou de préservation planifiés. Le plan directeur complet aidera l'Assemblée législative à établir l'ordre de priorité des éléments d'un programme planifié de mise en oeuvre des travaux de conservation, d'entretien et de restauration.

L'édifice principal de l'Assemblée législative, l'Édifice ministériel, l'Édifice de l'éducation ainsi que le terrain entre les rues Queen, St. John et King et la ruelle Secretary ont été désignés comme lieu historique protégé en 2000.

Escalier en colimaçon

Les travaux d'amélioration de la structure de l'escalier en colimaçon de l'Assemblée législative sont achevés le 27 février 2004, date de réouverture de l'escalier.

L'objectif principal est de renforcer l'escalier pour respecter les exigences quant à la charge prescrites par le code du bâtiment actuel. Les travaux commencent le 10 juin 2003, le lendemain des élections générales provinciales, et sont achevés cinq mois plus tard que prévu.

Réparation et restauration des lustres

Les travaux de réparation et de restauration des lustres historiques se poursuivent. En octobre 2004, après le lancement de l'appel de propositions aux compagnies compétentes pour entreprendre les travaux spécialisés de restauration, le contrat est adjugé à Acu-Bright, Inc., de East Kingston, au New Hampshire. La proposition d'Acu-Bright respecte le mandat énoncé dans l'appel de propositions et montre un savoir-faire technique, des connaissances et une compréhension des aspects patrimoniaux des travaux spécialisés de restauration. L'achèvement des travaux est prévu pour le 31 mars 2005.

Au cours des mois de l'été et au début de l'automne, le coordonnateur de la technologie de l'information de l'Assemblée législative, en collaboration avec les Services gouvernementaux de l'informatique (SIG) de la province, fait de la recherche sur la technologie nécessaire pour installer un réseau sans fil à la Chambre de l'Assemblée législative et à la Chambre du Conseil législatif.

Avant l'ouverture de la deuxième session, le 2 décembre 2004, un logiciel spécial installé sur les ordinateurs portables des parlementaires donne accès aux ressources du gouvernement du Nouveau-Brunswick et à la transmission sécurisée d'information par l'intermédiaire d'un réseau sans fil à la Chambre de l'Assemblée législative et à la Chambre du Conseil législatif (salle des comités) ; toutefois, les mises à l'essai et les configurations définitives pour la salle des comités sont retardées jusqu'à l'achèvement des travaux de réparation et de restauration des plafonds à l'étage.

Du 28 au 31 août 2004, l'Assemblée législative et le bureau du vérificateur général accueillent la conférence mixte du Conseil canadien des comités des comptes publics et du Conseil canadien des vérificateurs législatifs. Des délégations de toutes les autorités provinciales,

territoriales et fédérales, ainsi que des Bermudes, assistent à la conférence de trois jours.

En 2004, le Comité d'administration de l'Assemblée législative adhère à la proposition de Michel Bissonnet, président de la Chambre, et des parlementaires à l'Assemblée nationale du Québec visant la constitution de l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick—Québec. Le comité convient unanimement que l'association renforcerait les liens déjà étroits qui unissent le Québec et le Nouveau-Brunswick et servirait de cadre permanent d'échanges entre les parlementaires aux deux assemblées.

L'entente constituant la nouvelle association est signée officiellement à Québec le 1^{er} septembre, au début de la 50^e conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth. La nouvelle association tient sa première réunion à Québec, du 17 au 20 octobre 2004. À l'occasion de cette réunion inaugurale, les délibérations sont suspendues, et une cérémonie spéciale est tenue à la Chambre de l'Assemblée nationale le 19 octobre pour souligner la proclamation royale désignant le 28 juillet de chaque année comme Journée de commémoration du Grand Dérangement.

Pour souligner l'événement, le drapeau du Nouveau-Brunswick et le drapeau acadien flottent sur l'Hôtel du Parlement, édifice de l'Assemblée nationale. Au nombre des parlementaires qui assistent à la cérémonie sont Cy LeBlanc (Dieppe-Memramcook), Ronald Ouellette (Région de Grand-Sault), Claude Williams (Kent-Sud), John Betts (Moncton-Crescent) et Eugene McGinley (Grand Lake). Voici certains des thèmes abordés au cours de la réunion de deux jours : le développement économique régional par le tourisme, le projet de gouvernement en direct (guichets uniques, services par Internet, services regroupés de renseignements téléphoniques), l'assurance automobile, le commerce interprovincial et la mobilité transfrontalière de la main-d'oeuvre, les questions transfrontalières liées à la sécurité routière (route 185) et le système d'éducation (intervention précoce). Cy LeBlanc est désigné président de la nouvelle association, et Ronald Ouellette est désigné vice-président. Les réunions annuelles de l'association alterneront entre les deux provinces.

En octobre 2004, un bloc de plâtre d'environ 200 kg se détache du plafond de l'Édifice ministériel et s'écrase sur le plancher du hall d'entrée, dans une zone fréquemment utilisée pour les conférences de presse. Un cabinet d'ingénierie évalue la structure pour déterminer l'état des plafonds de la Chambre du Conseil législatif et des bureaux à l'étage dans l'édifice principal de l'Assemblée législative, où d'importantes fissures se sont produites

pendant les mois d'hiver. Le rapport signale de graves problèmes de structure à l'intérieur de l'édifice et des incidences possibles sur la sécurité des parlementaires, du personnel et des membres du public. Toutes les réunions de comités sont prévues à la Chambre de l'Assemblée pour permettre d'effectuer les travaux de réparation nécessaires.

Le président de la Chambre, l'hon. Bev Harrison, souhaite la bienvenue aux parlementaires et aux invités qui assistent à la cérémonie tenue dans la rotonde de l'édifice de l'Assemblée législative le 30 septembre 2004 pour marquer la présentation et le dévoilement du portrait officiel de l'ex-lieutenante-gouverneure, la sénatrice Marilyn Trenholme Counsell. L'oeuvre du célèbre artiste acadien Claude Picard montre la sénatrice Trenholme Counsell assise dans la bibliothèque de l'Ancienne Résidence du gouverneur.

Une élection partielle a lieu le 4 octobre 2004 dans la circonscription de Shédiac—Cap-Pelé, siège demeuré vacant depuis la démission de Bernard Richard en novembre 2003. Le candidat élu, Victor E. Boudreau (Libéral), est assermenté le 27 octobre et présenté à la Chambre le 2 décembre 2004, ce qui rétablit à 28 Progressistes-Conservateurs, 26 Libéraux et 1 Néo-Démocrate la représentation des partis à la Chambre.

En 2004, le programme d'alternance travail-études de la faculté d'administration de l'Université du Nouveau-Brunswick recommande que le bureau du greffier reçoive un certificat de reconnaissance. Le certificat est présenté pendant le dîner de remise des prix du milieu des affaires pour 2004, qui a lieu le 4 novembre 2004. Shayne Davies, greffier adjoint, et Peter Wolters, directeur des finances et des ressources humaines, assistent au dîner afin d'accepter le prix.

Le 17 décembre, l'Assemblée adopte son premier calendrier de séance, qui établit les séances de la Chambre pour le reste de la deuxième session. Les partis de l'opposition appuient la motion. Selon le calendrier, la Chambre siégera pendant des périodes de trois semaines et ajournera pendant une semaine. La Chambre siégera pendant trois semaines en janvier, reprendra ses délibérations le 30 mars et siégera jusqu'au 10 juin 2005.

Neuf nouveaux employés se joignent au personnel du Bureau de l'Assemblée législative en 2004 : Denis Caissie (Bureau du hansom); Tom Stillwell (bibliothèque de l'Assemblée législative); Jack Carr et Ryan Donaghy (Bureau des député(e)s du gouvernement); Louise Goguen-Kelly, Marie-Andrée Bolduc, Érik Denis et Jan Rowinski (Bureau de l'opposition officielle); Marie-Anne Bourque-Pollack (bureau de la députée néo-démocrate).



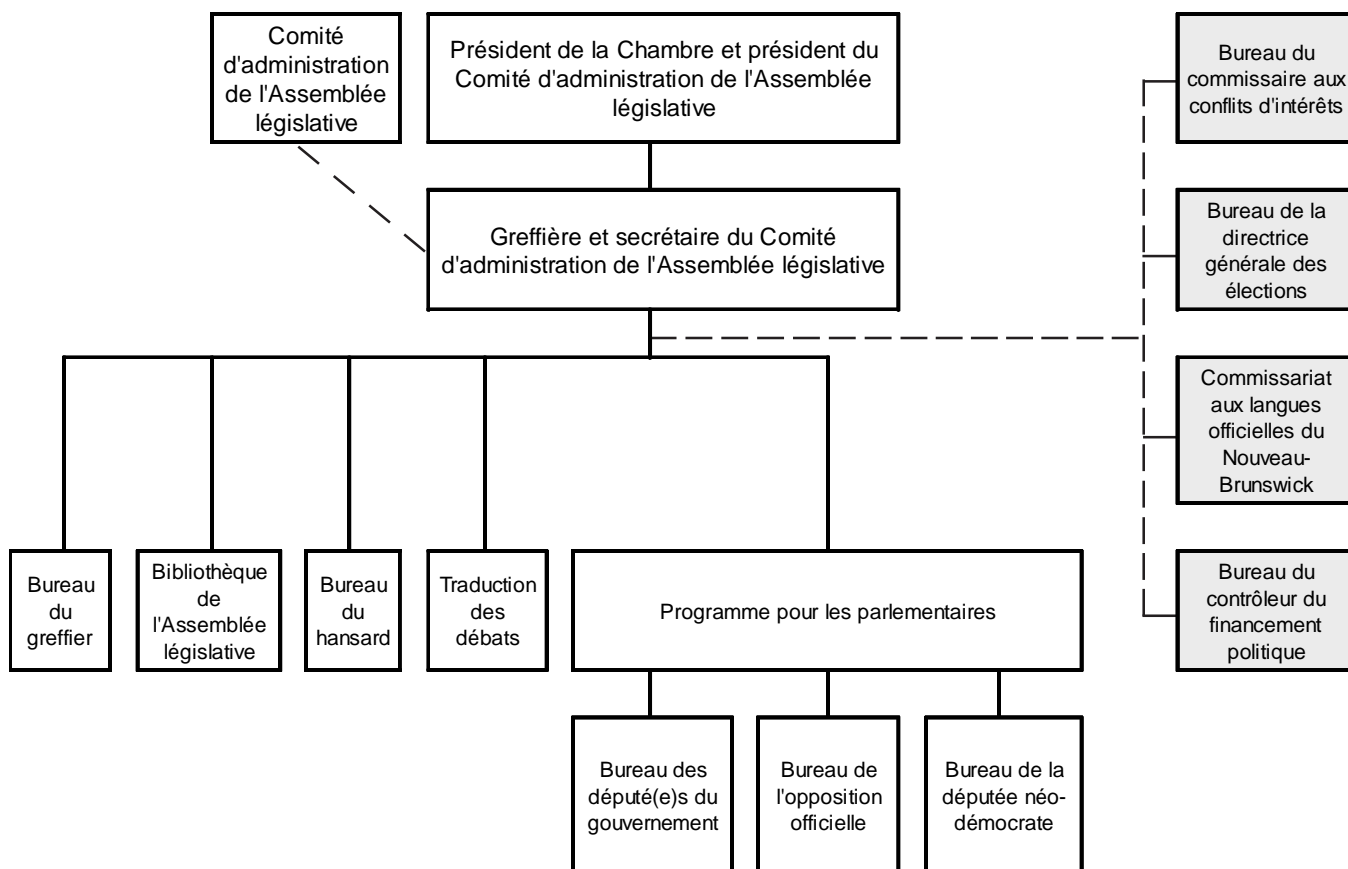
*De gauche à droite : l'hon. Bev Harrison, président, l'hon. Marilyn Trenholme Counsell, sénatrice et ancienne lieutenante-gouverneure, Giles Counsell, son fils, S.H. le lieutenant-gouverneur Herménégilde Chiasson et l'artiste Claude Picard, à l'occasion du dévoilement du portrait officiel de l'ancienne lieutenante-gouverneure.
Photo gracieusement fournie par Harry Mullin.*

Bureau de l'Assemblée législative

Énoncé de mission

1. Aider l'Assemblée législative à encourager le respect pour l'institution et les privilèges de la démocratie parlementaire.
2. Fournir de l'aide et du soutien aux parlementaires, à leur personnel et au public.
3. Assurer des services impartiaux et confidentiels aux parlementaires.
4. Enregistrer les délibérations et tenir les archives de l'Assemblée législative.
5. Assurer l'éducation du public ainsi que des services d'information pour le compte de l'Assemblée législative.
6. Assurer à certaines charges mandatées par la loi, qui relèvent de l'Assemblée législative, des ressources administratives, financières et humaines.

Organigramme



Description des fonctions

1. *Greffière de l'Assemblée législative*

- La greffière est la conseillère principale du président et des parlementaires en matière de procédure et elle fait fonction de secrétaire du Comité d'administration de l'Assemblée législative. Nommée sur résolution de la Chambre, la greffière assume une vaste gamme de fonctions liées à l'administration et à la procédure relativement aux travaux de la Chambre et de ses comités. La greffière de l'Assemblée législative est l'adjointe administrative principale du président de la Chambre, et ses responsabilités et pouvoirs sont semblables à ceux d'un ou d'une sous-ministre.

2. *Bureau du greffier*

- Prépare le Journal et le Feuilleton et tient les archives officielles permanentes de l'Assemblée législative.
- Conseille et aide la présidence et les membres des comités de l'Assemblée législative en matière de procédure.
- Fournit des services d'éducation et d'information publiques aux parlementaires, au gouvernement et au secteur privé.
- Assure le soutien administratif de l'Assemblée législative.
- Assure à l'Assemblée législative les services de gestion des ressources financières et humaines.
- Assure à l'Assemblée législative les services de gestion des ressources financières et humaines.
- Assure des services de soutien en matière d'administration, de finances et de ressources humaines au bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, au bureau de la directrice générale des élections, au commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick et au bureau du contrôleur du financement politique.

3. *Bibliothèque de l'Assemblée législative*

- Assure aux parlementaires des services d'information et de référence.

4. *Bureau du hansom*

- Enregistre et transcrit les travaux de la Chambre (hansom) pour les parlementaires et pour publication ; enregistre et transcrit les travaux des comités législatifs pour les parlementaires.

5. *Traduction des débats*

- Traduit les travaux de la Chambre (hansom) et le Journal pour les parlementaires et pour publication ; traduit des discours et déclarations pour les parlementaires, des rapports pour les comités législatifs et des documents procéduraux et administratifs pour le Bureau de l'Assemblée législative.

6. *Sergent d'armes*

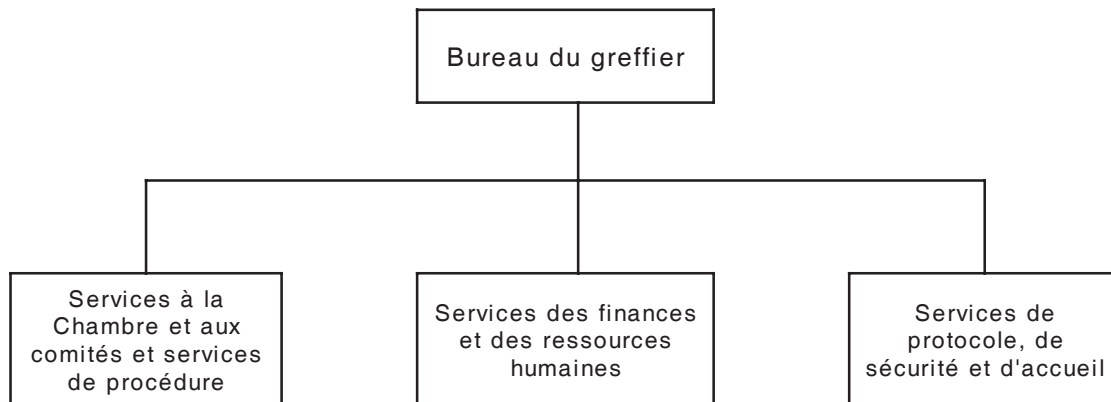
- Assure les services de sécurité à l'Assemblée législative.
- Assure les services de pages et de messagers à l'Assemblée.
- Assure les services d'information touristique au public.
- Assure les services d'entretien et de concierges.

7. *Programme pour les parlementaires*

- Assure un soutien financier et administratif aux simples députés.

Bureau du greffier

Donald Forestell, greffier adjoint et greffier principal aux comités



Services à la Chambre et aux comités et services de procédure

L'Assemblée législative maintient un horaire chargé en 2004. La Chambre siège pendant 56 jours au cours de l'année civile. En outre, les comités législatifs se réunissent pendant 89 jours. Ainsi se poursuit la tendance des dernières années, soit une augmentation de la charge de travail de la Chambre et des comités.

La première session de la 55^e législature, ajournée le 19 décembre 2003, reprend le 30 mars pour la présentation du budget de 2004-2005. La Chambre ajourne le 23 avril, après quatre semaines de séance, et reprend le 4 mai 2004. La Chambre continue de siéger jusqu'à l'ajournement, le 30 juin.

Afin de rendre la période des questions plus efficace, le Comité permanent de la procédure recommande, dans un rapport présenté à la Chambre le 9 décembre 2003, que le Règlement soit modifié afin de limiter la longueur des questions et des réponses. Le *Règlement de l'Assemblée législative* est par la suite modifié conformément aux recommandations du comité. Le Règlement révisé établit que le député qui pose une question a la parole pendant 60 secondes au plus et que la réponse du ministre est limitée à 60 secondes. L'année 2004 est la première année complète où la Chambre applique les règles modifiées. Le président de la Chambre fait preuve de diligence pour faire appliquer les nouvelles règles, ce qui donne lieu à une augmentation importante du nombre de questions posées.

Conformément aux recommandations du Comité permanent de la procédure, les règles relatives aux affaires publiques émanant des députés sont aussi modifiées. Le débat sur une affaire publique émanant des députés est maintenant limité à deux heures pour

que les parlementaires aient l'occasion de présenter des préoccupations immédiates et d'en débattre. Au cours de la première session de la 55^e législature, neuf motions font l'objet d'un débat, soit une augmentation de cinq par rapport à la session précédente. En outre, 25 projets de loi d'intérêt public émanant des députés sont déposés au cours de la première session, ce qui représente une augmentation importante par rapport aux 7 qui ont été déposés au cours de la session précédente.

L'augmentation la plus importante, toutefois, touche le nombre de pétitions présentées à la Chambre. Au cours de la première session de la 55^e législature, 48 pétitions sont présentées sur le parquet de la Chambre, ce qui triple le nombre de motions présentées au cours de la session précédente.

Au cours de la séance du printemps, et pour la première fois de mémoire récente, les parlementaires utilisent le registre des paires, qui est conservé au bureau conformément à une recommandation formulée plus tôt par le Comité permanent de la procédure. Le pairage est un arrangement selon lequel deux parlementaire des côtés opposés de la Chambre conviennent de ne pas voter pendant une période déterminée. Cet arrangement, qui permet aux parlementaires de s'absenter pour vaquer à d'autres tâches, est pris par les whips respectifs ou par les parlementaires eux-mêmes.

La deuxième session de la 55^e législature s'ouvre le jeudi 2 décembre 2004. Le lieutenant-gouverneur Herménégilde Chiasson, qui a été nommé 29^e lieutenant-gouverneur de la province en août 2003,

prononce son premier discours du trône. La Chambre ajourne le 17 décembre, après 10 journées de session d'automne. À la fin de l'année, la représentation des partis à la Chambre est la suivante : Progressistes-Conservateurs, 28 ; Libéraux, 26 ; Néo-Démocrates, 1.

Comités législatifs

Les comités législatifs demeurent actifs en 2004 et tiennent 89 réunions en tout pendant l'année. En plus des huit comités permanents nommés conformément au Règlement, quatre comités spéciaux sont nommés au cours de la première journée de séance de la 55^e législature. Deux de ces comités spéciaux déposent leur rapport définitif en 2004. Le Comité spécial de l'assurance automobile publique, présidé par Elizabeth Weir, députée de Saint John Harbour, dépose son rapport définitif le 2 avril 2004. Le Comité spécial de l'approvisionnement en bois, présidée par Kirk MacDonald, député de Mactaquac, dépose son rapport définitif le 15 septembre 2004.

Dû en partie à des conflits d'horaire et aux travaux de réparation du plafond de la Chambre du Conseil législatif pendant la dernière partie de 2004, de nombreuses réunions de comité se tiennent pendant l'année sur le parquet de la Chambre même. Fait important à signaler, le Comité permanent des corporations de la Couronne tient quatre jours d'audiences importantes en mars pour examiner des questions entourant l'accord avec le Venezuela en vue d'obtenir un approvisionnement en Orimulsion pour la centrale de Coleson Cove, à Saint John. De nombreux témoins sont appelés à comparaître devant le comité sur le parquet de la Chambre historique. Les membres du comité occupent les pupitres des deux côtés du parquet, et le président du comité ainsi que le greffier aux comités sont au bureau du greffier. Les témoins comparaissent à une table installée spécialement à cette fin en face du président, et les médias sont installés derrière la barre de la Chambre. Le public et d'autres participants sont assis dans les tribunes.

Au cours des dernières années, les communications liées aux comités au moyen du Web et d'autres formats électroniques augmentent de façon importante. Le public peut maintenant avoir accès en ligne à des renseignements pertinents sur les dates, le lieu et l'ordre du jour des réunions d'un comité en particulier. Les particuliers et les organismes peuvent présenter leurs mémoires en ligne et avertir le bureau du greffier de leur intention de participer aux

audiences publiques. La majorité des communications et des mémoires présentés lors des audiences des comités sont maintenant reçus par voie électronique. Les comités spéciaux et les audiences publiques connexes donnent lieu à la création de sites Web adaptés aux besoins d'un comité en particulier.

Relations interparlementaires

L'Assemblée législative est l'hôte de la 25^e conférence annuelle du Conseil canadien des comités des comptes publics. La conférence a lieu en même temps que la 32^e conférence annuelle du Conseil canadien des vérificateurs législatifs. La conférence mixte se tient à l'hôtel Delta, à Fredericton, du 29 au 31 août. Plus de 130 délégués et invités des provinces et des territoires ainsi que des Bermudes sont présents. Le personnel du bureau du greffier travaille en collaboration avec le personnel du bureau du vérificateur général à la planification et à l'organisation de la conférence. Les séances de travail touchent divers sujets qui intéressent les législateurs, y compris la reddition de comptes dans le secteur des soins de santé, l'application de principes comptables généralement reconnus et les rapports sur le rendement des organismes publics.

La 50^e conférence de l'Association parlementaire du Commonwealth (APC) a lieu à Ottawa, à Québec et à Toronto du 29 août au 9 septembre 2004. La très hon. Adrienne Clarkson, gouverneure générale du Canada, ouvre la conférence le 3 septembre au Château Frontenac, à Québec. Les présidents de la Chambre des communes, du Sénat et des assemblées législatives provinciales et territoriales du Canada sont les hôtes de la conférence. Plus de 500 délégués et observateurs de plus de 165 parlements des pays, des États, des provinces et des territoires membres de l'association assistent à la conférence. L'APC comprend plus de 15 000 membres qui, sans égard à leur sexe, à leur race, à leur religion ou à leur culture, partagent une communauté d'intérêts, le respect de la primauté du droit et des libertés et des droits individuels ainsi que la poursuite des idéaux de la démocratie parlementaire.

Pendant la conférence, deux membres du personnel du bureau du greffier servent d'agents de liaison. Diane Taylor Myles, agente de recherche, et Janet Trail, adjointe administrative du président de la Chambre, se joignent à plusieurs autres membres du personnel des diverses assemblées législatives du Canada. Les agents de liaison servent de lien direct avec le personnel du secrétariat de la conférence. Leurs tâches sont de fournir des renseignements et des détails sur le

transport et les excursions terrestres, de faciliter les arrivées au Canada et les départs, d'accompagner les délégations à tous les emplacements, de fournir des renseignements précis sur les changements au programme et autres détails de logistique, d'aider à l'exécution de diverses activités et de nombreuses autres tâches au besoin pour veiller à ce que la conférence soit un succès et que les délégués et les invités aient du plaisir.

Le bureau du greffier participe à l'organisation de l'Association parlementaire Nouveau-Brunswick—Québec, dont la rencontre inaugurale a lieu à Québec en octobre. L'association est constituée afin de renforcer les liens étroits d'amitié qui existent déjà entre le Québec et le Nouveau-Brunswick et de fournir une tribune de rencontres régulières entre les parlementaires des deux assemblées. Les sujets discutés au cours de la première rencontre de deux jours portent notamment sur le tourisme comme moteur de développement économique régional, le projet de gouvernement en ligne (guichet unique, services en ligne, regroupement des services de demandes de renseignements téléphoniques), l'assurance automobile, le commerce interprovincial et la mobilité de la main-d'oeuvre entre les provinces ainsi que les questions de sécurité routière entre les provinces.

L'Association canadienne des ex-parlementaires tient une réunion régionale à Fredericton, du 17 au 19 octobre 2004. L'association, composée d'anciens parlementaires de la Chambre des communes et du Sénat, est constituée afin de mettre les connaissances et l'expérience de ses membres au service de la démocratie parlementaire au Canada et ailleurs. Le bureau du greffier organise une réception pour les anciens parlementaires le 18 octobre au salon du président de la Chambre. De nombreux anciens parlementaires et sénateurs de la région y participent.

En 2004, la greffière de l'Assemblée législative rencontre le président de la Chambre et le greffier de l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse à propos de la réorganisation des services à l'Assemblée législative néo-écossaise. La greffière fournit des renseignements détaillés sur le rôle du bureau du greffier à l'Assemblée du Nouveau-Brunswick et sur les services offerts ainsi que sur l'organisation et l'administration des divers bureaux qui composent le Bureau de l'Assemblée législative. La greffière présente aussi des documents écrits pour aider l'Assemblée législative de la Nouvelle-Écosse à faire la transition à un

greffier à plein temps et, par le fait même, au regroupement des services au bureau du greffier.

Activités éducatives

Le bureau du greffier organise le 15^e colloque législatif annuel pour élèves, qui se tient du 30 avril au 2 mai, à Fredericton. Un groupe de 52 élèves représentant les diverses écoles secondaires de la province y participe. Les élèves sont accueillis à l'Assemblée par le président de la Chambre, l'hon. Bev Harrison, qui participe aux activités. De nombreux ateliers et de nombreuses conférences qui mettent l'accent sur les pouvoirs exécutif, judiciaire et législatif ont lieu pendant la fin de semaine. Les conférenciers sont le juge David Walker de la Cour provinciale, le premier ministre Bernard Lord, le chef de l'opposition Shawn Graham et le député de Mactaquac Kirk MacDonald. Le colloque se termine par la participation des élèves au Parlement modèle très animé qui se déroule sur le parquet de la Chambre historique de l'Assemblée législative.

Comme par les années passées, le bureau participe à des colloques sur les rouages de l'appareil gouvernemental à l'intention du personnel de l'Assemblée législative, des fonctionnaires et des membres du personnel cadre. La greffière de l'Assemblée législative y parle du rôle et des fonctions de l'Assemblée législative par rapport aux pouvoirs exécutif et judiciaire du gouvernement.

Le personnel du bureau du greffier prépare et présente un rapport législatif détaillé pour chaque ajout trimestriel de la *Revue parlementaire canadienne*. La *Revue parlementaire canadienne* est le journal de la région canadienne de l'Association parlementaire du Commonwealth. Chaque rapport législatif décrit en détail ce qui se passe à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick et dans ces comités et parle de questions de procédure ou autres qui pourraient intéresser les législateurs.

Les greffiers adjoints assistent au Séminaire de développement professionnel 2004 de l'Association des greffiers parlementaires du Canada. Le séminaire, organisé par l'Assemblée législative du Nunavut, a lieu à Iqaluit pendant la première semaine d'août. Des greffiers assignés à la procédure des provinces et territoires ainsi que du Royaume-Uni et de l'Australie assistent à la conférence. Des représentants de la American Society of Legislative Clerks and Secretaries sont aussi présents.

Initiatives technologiques

Diffusion en direct sur le Web

En mars, l'Assemblée législative, en consultation avec Communications Nouveau-Brunswick, amorce la diffusion en direct sur le Web des travaux des comités législatifs. Les internautes de partout dans la province et d'ailleurs peuvent ainsi écouter en direct les travaux des comités législatifs. Le site Web de l'Assemblée comprend un calendrier législatif en ligne qui indique les dates des audiences des comités et celles qui sont transmises en direct sur le Web. Suivent des statistiques sur les connexions à la diffusion en direct sur le Web des travaux des comités tenus en mars :

Comptes publics :

le mardi 23 mars, 354 connexions,
le mercredi 24 mars, 261 connexions.

Corporations de la Couronne :

le jeudi 25 mars, 1 699 connexions,
le vendredi 26 mars, 6 399 connexions,
le samedi 27 mars, 813 connexions.

Travaux télévisés

À compter du 30 mars, la période des questions est la seule partie des travaux de l'Assemblée accessible au public par l'intermédiaire de la télévision communautaire. Toutefois, la période des questions quotidienne n'est pas diffusée en direct mais en différé à 16 heures chaque jour où l'Assemblée siège. L'Assemblée législative continue d'examiner la faisabilité de lancer un service de télévision provinciale indépendant qui serait accessible par l'intermédiaire des distributeurs par câble ou par satellite. Ce service fournirait la couverture quotidienne des travaux parlementaires, à partir de la prière jusqu'à l'ajournement, ainsi que la couverture des travaux des comités. Entre-temps, la diffusion en direct sur le Web des travaux de la Chambre (vidéo et audio) continue d'être accessible sur le site Web de l'Assemblée.

Réseau sans fil

Au printemps 2004, une demande est présentée en vue de permettre aux parlementaires d'avoir accès aux ressources du réseau tout en étant dans la Chambre de l'Assemblée ou dans la salle des comités (Chambre du Conseil législatif). Après avoir consulté de nombreuses sources, il est déterminé qu'un réseau sans fil devrait être installé, ce qui permettrait le moins de changements physiques aux deux salles, puisque les câbles de réseau ne seraient pas nécessaires. Le réseau dans la Chambre est installé au cours de l'année et est prêt

pour l'ouverture de la deuxième session. Les configurations définitives sont retardées dans la salle des comités en raison de travaux structuraux qui sont entrepris. Les parlementaires devraient pouvoir utiliser le réseau sans fil dans la Chambre du Conseil au début de la nouvelle année. Les réseaux sans fil sont installés en tant que réseaux non fiables et ne sont donc pas couverts par les pare-feu du gouvernement. En conséquence, les parlementaires qui se servent des réseaux doivent faire installer un logiciel de certificat d'accès à distance (VNP/Entrust) sur leur ordinateur portatif pour leur donner accès aux ressources du gouvernement du Nouveau-Brunswick et assurer la sécurité de la transmission de renseignements sur le réseau sans fil.

Services de procédure et recherche

Au début octobre, le personnel qui s'occupe de la procédure rencontre Victor Boudreau, député de Shediac—Cap-Pelé, qui a été élu lors de l'élection partielle du 4 octobre 2004. Le député est informé du rôle et des fonctions de l'Assemblée législative, du déroulement des affaires à la Chambre, des règles de procédure et de la participation aux débats ainsi que du processus de prise de décisions à la Chambre. M. Boudreau est le seul nouveau député élu depuis les élections générales de 2003.

Pendant l'année, les greffiers parlementaires rencontrent les nouveaux membres du personnel des divers bureaux de parti et les renseignent sur les divers aspects des affaires et de la procédure de la Chambre. Le personnel continue de travailler en consultation avec les leaders parlementaires de la Chambre, les parlementaires et leur personnel pendant l'année afin de fournir des conseils impartiaux et confidentiels relativement aux règles et à la procédure parlementaires.

Du côté de la procédure, les greffiers parlementaires sont très occupés au cours des séances de la Chambre. Dû en grande partie au faible écart entre le nombre de représentants des partis à la Chambre, les greffiers parlementaires sont souvent appelés à fournir des conseils en matière de procédure au président de la Chambre, aux parlementaires et aux leaders parlementaires ainsi qu'au personnel des divers bureaux de parti. Le personnel assigné à la procédure rencontre régulièrement le président de la Chambre au cours de la session et fournit des conseils et des avis sur l'application du Règlement et les pratiques parlementaires établies à la Chambre. Le personnel

assigné à la procédure effectue des recherches détaillées sur demande et donne des conseils confidentiels et impartiaux aux parlementaires et au personnel.

À la fin des années 1990, l'Association des greffiers parlementaires (AGP) établit un réseau électronique qui permet aux greffiers de divers endroits au Canada d'afficher une question de procédure ou d'autres demandes de renseignements relativement au fonctionnement ou aux activités de leur Parlement respectif. La mesure permet au personnel assigné à la procédure de la Chambre des communes, du Sénat et de toutes les assemblées provinciales et territoriales d'afficher des questions ou de répondre à des questions portant sur la procédure parlementaire ou d'autres questions portant sur le fonctionnement de la Chambre et de ses comités. Le réseau de l'AGP, comme il est connu, est un outil précieux pour le personnel assigné à la procédure, car il lui permet de consulter rapidement d'autres autorités sur des questions qui peuvent être soulevées à la Chambre ou au cours des travaux quotidiens de l'Assemblée.

En 2002, le réseau de l'AGP est élargi pour comprendre les parlements du Royaume-Uni et de l'Australie. En 2004, les greffiers à la procédure donnent des réponses détaillées à plus de 60 demandes de renseignements affichées sur le réseau de l'AGP. En outre, les greffiers affichent de nombreuses demandes de renseignement et reçoivent des réponses relativement à diverses questions qui sont soulevées à l'Assemblée du Nouveau-Brunswick. Le site de l'AGP est administré par le bureau du greffier de l'Assemblée législative de la Saskatchewan.

Le personnel compile et conserve les comptes rendus complets des travaux de la Chambre et des comités. Les travaux, les décisions et le déroulement des travaux de la Chambre sont compilés dans le Journal non révisé, appelé dans de nombreux endroits procès-verbaux. Le Journal, le compte rendu complet, officiel et indexé des travaux de la Chambre pendant une session, comprend des mentions de toutes les questions dont la Chambre est saisie, y compris le discours du trône, le discours du budget, les projets de loi, les motions, les votes nominaux, les décisions de la présidence et la sanction royale. Tous les documents de session courants déposés à la Chambre sont inscrits dans le Journal. Le Journal est accessible en ligne à compter de la première session de la 53^e législature, en octobre 1995.

Le personnel du bureau du greffier prépare la brochure intitulée *Répertoire biographique des parlementaires : 55^e législature*, qui comprend des renseignements sur la biographie et la circonscription de chaque parlementaire. En plus d'être publiée sur papier, la brochure est maintenant accessible à la page d'accueil de l'Assemblée, à <http://www.gnb.ca/legis/publications/2004f_bios.pdf>.

Les biographies des parlementaires sont mises à jour en ligne au jour le jour et les changements aux adresses civiles et postales des parlementaires sont apportés régulièrement.

Nominations

Le 14 décembre 2004, l'Assemblée adopte une résolution qui recommande la nomination de Ronald Godin à titre de premier défenseur du consommateur en matière d'assurances en application de la *Loi sur le défenseur du consommateur en matière d'assurances*. La loi entre en vigueur le 1^{er} janvier 2005 et établit le bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances. Le défenseur du consommateur est fonctionnaire de l'Assemblée législative et a les responsabilités suivantes au titre de la loi :

- a) *passer en revue les lignes directrices et les pratiques de souscriptions des assureurs, des courtiers et des agents et faire rapport de toute pratique interdite de souscription au surintendant ;*
- b) *procéder à des enquêtes sur les assureurs, courtiers et agents concernant ce qui suit :*
 - (i) *les primes facturées pour les contrats d'assurances,*
 - (ii) *la disponibilité des contrats d'assurances ;*
- c) *répondre aux demandes de renseignements concernant les assurances ;*
- d) *élaborer et diriger des programmes d'éducation concernant les assurances afin d'informer les consommateurs ;*
- e) *accomplir toute autre tâche ou enquête concernant les assurances ou l'industrie des assurances qui lui est prescrite par l'Assemblée législative.*

Le nouveau bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances sera installé à Bathurst, dans le nord-est de la province. Les frais associés au bureau seront rétrofacturés à l'industrie de l'assurance. Le défenseur du consommateur relèvera directement de l'Assemblée législative. L'administration financière du bureau se fera par l'intermédiaire du bureau du greffier de l'Assemblée législative.

Activités des comités permanents et spéciaux

Shayne Davies, greffier adjoint et greffier aux comités

I. Introduction

Les comités parlementaires existent au Nouveau-Brunswick depuis que la première Assemblée législative s'est réunie en 1786. Les parlementaires ont compris très tôt la nécessité de confier une part de leur travail à des comités composés de certains d'entre eux. Le rôle et l'importance des comités se sont énormément accentués depuis, surtout au cours des 35 dernières années. Un tel fait est largement attribuable à la quantité accrue des travaux dont l'Assemblée législative est saisie et dont la complexité a rendu plus urgente leur délégation à des comités. Il est également attribuable à la compétence et à l'expérience des personnes élues aux charges publiques, qui cherchent à jouer un rôle plus valorisant dans le processus législatif afin de mieux mettre à profit leurs compétences et talents variés.

Les comités parlementaires sont un prolongement de la Chambre, et leur composition est généralement proportionnelle à celle de la députation. Les comités délibèrent souvent de manière plus souple et coopérative que la Chambre et ils offrent un cadre plus propice à la réflexion collective et à la coopération. De fait, les rapports présentés à la Chambre sont souvent unanimes et formulent des recommandations constructives qui ont reçu l'appui de tous les partis. Les comités peuvent mener à bien des travaux que l'Assemblée plénière trouverait difficiles, voire impossibles, à exécuter. Ils peuvent consulter la population et entendre les opinions et suggestions des gens ordinaires sur des affaires importantes. En outre, les comités peuvent se déplacer au besoin, ce qui permet aux parlementaires de recevoir l'avis de gens de toutes les régions de la province.

Par suite des élections provinciales en 2003, l'Assemblée législative constitue 8 comités permanents, qui sont actifs pendant la durée de la législature, et 4 comités spéciaux, qui sont actifs jusqu'à la présentation de leur rapport définitif à l'Assemblée. En 2004, la majorité des comités permanents et spéciaux sont actifs et tiennent 89 réunions au cours de l'année. En particulier, le Comité permanent des comptes publics et le Comité permanent des corporations de la Couronne sont occupés à examiner les rapports annuels, les comptes publics et d'autres questions qui leur sont renvoyées. Quant aux comités spéciaux de l'Assemblée

législative, le Comité spécial de l'assurance automobile publique et le Comité spécial de l'approvisionnement en bois sont en mesure de déposer leur rapport définitif à l'Assemblée législative avant la fin de l'année.

Le tableau suivant énumère les divers comités et indique le nombre de jours de séance de chacun en 2004 :

Comité	Nombre de réunions
Administration de l'Assemblée législative	8
Approvisionnement en bois	17
Assurance automobile publique	6
Comptes publics	19
Corporations de la Couronne	22
Éducation	0
Modification des lois	10
Ombudsman	0
Privilèges	0
Procédure	0
Projets de loi d'intérêt privé	4
Soins de santé	3
TOTAL	89

II. Comités permanents

Comité d'administration de l'Assemblée législative

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative est dirigé par le président de la Chambre, l'hon. Bev Harrison (Hampton-Belleisle), et, conformément au Règlement, il est composé des autres parlementaires suivants : deux ministres du Cabinet, deux vice-présidents de la Chambre, deux députés du caucus ministériel, deux députés du côté de l'opposition et un député de chaque parti politique enregistré qui n'est pas déjà représenté au comité.

Aux termes du paragraphe 104 (2) du Règlement, le comité est chargé de l'administration et du fonctionnement des édifices et des terrains de l'Assemblée législative ainsi que des autres terrains, bâtiments et installations se rattachant à l'Assemblée législative et de toute autre question afférente à l'Assemblée législative et aux députés.

En application des dispositions de la *Loi sur l'Assemblée législative*, le comité examine et approuve le budget de l'Assemblée législative, y compris les budgets des bureaux de caucus, détermine et réglemente le traitement et autres modalités d'emploi des fonctionnaires et des employés du Bureau de l'Assemblée législative, fixe les allocations pour dépenses liées aux tâches additionnelles

des parlementaires et aux réunions des comités, établit les règles et les directives quant aux allocations, aux remboursements et autres paiements versés aux parlementaires, donne des directives quant aux allocations des caucus et établit la politique financière visant l'administration de l'Assemblée législative.

Le comité étudie aussi toute question nécessaire à la gestion et au fonctionnement efficaces et efficients de l'Assemblée législative. En 2004, le comité étudie les prévisions budgétaires pour 2004-2005 du bureau de l'ombudsman et du commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. Conformément à la *Loi sur l'Assemblée législative*, le président défend les prévisions du Bureau de l'Assemblée législative et les prévisions budgétaires des fonctionnaires de la Chambre mandatés par la loi qui font rapport (vérificateur général, ombudsman, etc.) devant le Comité des subsides.

En 2004, le Comité d'administration de l'Assemblée législative tient huit réunions aux dates suivantes : les 11 et 17 février, le 19 mars, le 8 avril, le 15 juin, le 12 octobre, le 23 novembre et le 10 décembre. Parmi les questions que le comité étudie, on retrouve ce qui suit : projets en matière de sécurité dans l'enceinte parlementaire ; diffusion des travaux législatifs ; stationnement pour les parlementaires ; services de rédaction législative, de traduction et de formation linguistique pour les parlementaires ; services d'entretien et de commissionnaire ; modifications de la *Loi sur l'Assemblée législative*, de la *Loi sur la pension des députés* et de la *Loi sur la pension de retraite des députés* ; travaux de réparation et de restauration des lustres ; politiques en matière de transcription et de rédaction du hansard ; établissement d'une association parlementaire Québec-Nouveau-Brunswick ; numérisation de l'enregistrement des travaux législatifs ; installation d'un réseau sans fil dans la Chambre de l'Assemblée et la Chambre du Conseil ; format de présentation des comptes publics ; projet des bleus pour la transcription du hansard ; règles pour le fonctionnement des bureaux de circonscription des parlementaires ; prévisions budgétaires ; budgets des comités ; questions relatives à la dotation et au personnel.

Comité permanent des comptes publics

Le Comité permanent des comptes publics, sous la présidence de Frank Branch (Nepisiguit), demeure actif et tient en tout 19 réunions en 2004.

Le comité se réunit les 6 et 7 janvier pour examiner les rapports annuels et les états financiers des ministères et bureaux suivants pour l'année financière terminée le 31 mars 2002 :

bureau des Ressources humaines ;
ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick ;
ministère de la Justice ;
ministère du Tourisme et des Parcs.

Le comité se réunit de nouveau les 13, 14, 20, 21, 27 et 28 janvier, les 23 et 24 mars, les 28, 29 et 30 septembre, les 8 et 26 octobre et le 9 novembre afin d'examiner les rapports annuels et les états financiers des ministères et bureaux suivants pour l'année financière terminée le 31 mars 2003 :

Assemblée législative ;
bureau des Ressources humaines ;
bureau du Conseil exécutif ;
bureau du contrôleur ;
bureau du vérificateur général ;
Cabinet du premier ministre ;
Commission de l'enseignement supérieur des provinces Maritimes ;
Commission de police du Nouveau-Brunswick ;
Commission du travail et de l'emploi ;
Conseil consultatif sur la condition de la femme ;
Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick ;
Conseil du Premier ministre sur la condition des personnes handicapées ;
ministère de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture ;
ministère de l'Approvisionnement et des Services ;
ministère de l'Éducation ;
ministère de l'Environnement et des Gouvernements locaux ;
ministère des Entreprises Nouveau-Brunswick ;
ministère de la Formation et du Développement de l'emploi ;
ministère des Finances ;
ministère de la Justice ;
ministère des Relations intergouvernementales et internationales ;
ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie ;
ministère de la Santé et du Mieux-être ;
ministère de la Sécurité publique ;
ministère des Services familiaux et communautaires ;
ministère du Tourisme et des Parcs ;
ministère des Transports ;
Secrétariat à la Culture et au Sport ;
Secrétariat aux Affaires autochtones.

Le 26 octobre, le vérificateur général renseigne aussi le comité sur le volume 1 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2004, qui s'intitule *La salmoniculture au Nouveau-Brunswick*. Le 14 décembre, le comité tient une séance mixte

extraordinaire avec le Comité permanent des corporations de la Couronne afin de recevoir et d'examiner le volume 2 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick pour 2004. Le vérificateur général renseigne les membres du comité sur la nature des travaux menés au cours de l'année ainsi que la teneur et les constatations du rapport.

Comité permanent des corporations de la Couronne

Le Comité permanent des corporations de la Couronne, sous la présidence de Wally Stiles (Petitcodiac), demeure actif et tient en tout 22 réunions du comité en 2004.

Des responsables des huit régies régionales de la santé de la province comparaissent devant le comité en février et en mars. Le président du conseil d'administration, le chef de la direction et d'autres cadres supérieurs de chaque régie régionale de la santé comparaissent devant le comité pour rendre compte de leurs activités et de leurs dépenses au cours des deux années financières précédentes (années terminées le 31 mars 2002 et 2003).

Le comité rencontre les régies régionales dans l'ordre suivant :

le 3 février,	Régie régionale de la santé 1 (sud-est) ;
le 4 février,	Régie régionale de la santé 3 ;
le 5 février,	Régie régionale de la santé 2 ;
le 10 février,	Régie régionale de la santé 4 ;
le 12 février,	Régie régionale de la santé 1 (Beauséjour) ;
le 16 mars,	Régie régionale de la santé 7 ;
le 17 mars,	Régie régionale de la santé 5 ;
le 17 mars,	Régie régionale de la santé 6.

Le comité se réunit aussi au cours de la même période afin d'examiner les activités et les états financiers des divers organismes et corporations de la Couronne suivants pour l'année financière terminée le 31 mars 2003 : Société des loteries de l'Atlantique, Commission des loteries du Nouveau-Brunswick, Société de gestion des placements du Nouveau-Brunswick et Commission des entreprises de service public du Nouveau-Brunswick.

Le comité tient quatre jours d'audiences publiques à la Chambre de l'Assemblée législative les 25, 26, 27 et 29 mars afin d'examiner les questions entourant l'entente entre Énergie NB et des compagnies pétrolières vénézuéliennes, entente visant à obtenir un approvisionnement en Orimulsion pour la centrale de

Coleson Cove, près de Saint John. Le comité est chargé d'examiner si le processus de prise de décisions a fait défaut, ce qui aurait donné lieu à la présumée violation de l'entente par les compagnies pétrolières visées. Le comité entend 13 particuliers, y compris d'anciens et de nouveaux responsables d'Énergie NB, du ministère de l'Énergie et d'autres ministères. Le comité examine la transcription de plus de 40 heures de témoignage et devrait faire rapport à la Chambre en 2005 au moyen d'un résumé des témoignages.

Le comité se réunit de nouveau les 13, 22, 27 et 28 octobre ainsi que les 2, 3, 4 et 5 novembre afin d'examiner les activités et les états financiers des corporations et des organismes de la Couronne suivants pour l'année terminée le 31 mars 2003 et, dans certaines circonstances, pour l'année financière terminée le 31 mars 2004 :

Algonquin Properties Limited ;
Commission de l'assurance-récolte du Nouveau-Brunswick ;
Commission de la santé, de la sécurité et de l'indemnisation des accidents au travail ;
Commission des produits de ferme du Nouveau-Brunswick ;
Commission des produits forestiers du Nouveau-Brunswick ;
Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick ;
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick ;
Forest Protection Limited ;
Gestion provinciale Ltée ;
Musée du Nouveau-Brunswick ;
Société d'assurance-dépôts des caisses populaires du Nouveau-Brunswick ;
Société de développement régional ;
Société de Kings Landing ;
Société de voirie du Nouveau-Brunswick ;
Société des alcools du Nouveau-Brunswick ;
Société des loteries de l'Atlantique.

Le 5 novembre, le vérificateur général renseigne aussi le comité sur le chapitre 6 du volume 1 du rapport du vérificateur général pour 2003, qui s'intitule « Gouvernance des organismes de la Couronne ». Le 14 décembre, le comité tient une séance mixte extraordinaire avec le Comité permanent des comptes publics afin de recevoir et d'examiner le volume 2 du rapport du vérificateur général du Nouveau-Brunswick

pour 2004. Le vérificateur général renseigne les membres du comité sur la nature des travaux menés au cours de l'année ainsi que la teneur et les constatations du rapport.

Comité permanent de modification des lois

Le Comité permanent de modification des lois est présidé par Jody Carr (Oromocto-Gagetown).

À l'occasion, des projets de loi déposés à l'Assemblée législative ne dépassent pas l'étape de la deuxième lecture mais sont plutôt renvoyés, sur motion, au Comité permanent de modification des lois pour fins d'examen. Ce renvoi vise souvent à permettre la consultation du public afin d'obtenir l'apport de parties prenantes, de groupes et de particuliers intéressés.

En 2004, trois projets de loi sont renvoyés au Comité permanent de modification des lois. Le projet de loi 55, *Loi sur la restriction des chiens*, est déposé par Kelly Lamrock (Fredericton-Fort Nashwaak) le 28 mai, au cours de la première session de la 55^e législature, et renvoyé au comité le 8 juin pour fins d'examen. Le projet de loi apporterait plusieurs modifications aux règles de droit relatives à certaines races de chiens, notamment le bull terrier de Staffordshire, le terrier de Staffordshire américain, le rottweiler et l'akita. Le projet de loi exige que les propriétaires aient un permis pour ces chiens et une assurance responsabilité civile pour couvrir les dommages causés par ceux-ci. En outre, selon le projet de loi, les propriétaires sont tenus entièrement responsables des blessures causées par ces chiens et doivent avoir la maîtrise de ceux-ci tant sur leurs biens-fonds qu'ailleurs. Le projet de loi permet aussi la saisie des chiens dans des circonstances précises.

Les 16 et 17 novembre, le comité tient des audiences publiques sur le projet de loi 55 à la Chambre de l'Assemblée législative et il reçoit en tout 203 mémoires. Dans un rapport présenté à l'Assemblée législative le 16 décembre, le comité recommande de ne pas aller de l'avant avec une loi applicable à des races particulières, comme le projet de loi 55, mais que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à envisager l'opportunité d'élaborer une loi provinciale sur les chiens dangereux qui ne viserait pas des races particulières de chiens mais serait axée sur la sensibilisation du public, la prévention, la responsabilisation des propriétaires et la ferme volonté d'appliquer la réglementation.

Le projet de loi 77, *Loi sur l'équité salariale*, est déposé par Elizabeth Weir (Saint John Harbour) le 25 juin, au cours de la première session de la 55^e législature, et renvoyé au comité le 29 juin pour fins d'examen. Le projet de loi établit un cadre de travail en vue de résoudre les écarts salariaux entre les hommes et les femmes qui occupent un emploi dans des catégories à prédominance féminine. Il s'applique aux employés des secteurs privé et public et exige que les employeurs prennent des mesures proactives pour instaurer l'équité salariale dans le milieu de travail. En outre, le projet de loi propose l'établissement d'une Commission de l'équité salariale afin d'aider à promouvoir et à instaurer l'équité salariale dans la province.

Les 18, 19 et 26 novembre, le comité tient des audiences publiques sur le projet de loi 77 à la Chambre de l'Assemblée législative et il reçoit en tout 49 mémoires. Le comité devrait faire rapport de ses constatations sur le projet de loi en 2005.

Le projet de loi 16, *Loi sur le fonds de garantie des prestations de retraite*, est déposé par le chef de l'opposition Shawn Graham (Kent) le 14 décembre, au cours de la deuxième session de la 55^e législature, et est renvoyé au comité le 17 décembre pour fins d'examen. Le projet de loi tente de protéger les prestations versées par un régime de retraite privé qui est enregistré dans la province. Il exige que les compagnies du secteur privé fassent des paiements à un fonds de garantie. Si une caisse de retraite subit un manque à gagner, le fonds de garantie veillera au paiement d'une partie des prestations de retraite des employés. Le comité devrait amorcer les travaux sur le projet de loi en 2005.

Comité permanent de l'ombudsman

Le Comité permanent de l'ombudsman est présidé par Michael (Tanker) Malley (Miramichi—Baie-du-Vin). En application de l'article 91 du Règlement, les rapports de l'ombudsman à la Chambre sont renvoyés automatiquement au Comité permanent de l'ombudsman. L'ombudsman est fonctionnaire de la Chambre mandaté par la loi et fait rapport à l'Assemblée législative par l'intermédiaire du comité. Le bureau de l'ombudsman veille à ce que les particuliers soient servis de manière juste, équitable et raisonnable par les ministères et organismes du gouvernement. Le comité a pour mandat de se réunir annuellement ou au besoin pour examiner le rapport annuel de l'ombudsman et pour étudier d'autres questions qui peuvent surgir

relativement au bureau de l'ombudsman. Le comité ne tient pas de réunion en 2004.

Comité permanent des privilèges

Le Comité permanent des privilèges est présidé par le ministre de la Justice, l'hon. Brad Green (Fredericton-Sud). Aux termes du paragraphe 9(2) du Règlement, la Chambre peut, sur résolution, renvoyer au Comité permanent des privilèges une question se rapportant directement à la Chambre, aux comités ou aux parlementaires. Le comité ne tient pas de réunion en 2004.

Comité permanent de la procédure

Le Comité permanent de la procédure est présidé par le ministre de la Justice, l'hon. Brad Green (Fredericton-Sud). En application de l'article 92 du Règlement, les questions relatives au Règlement et aux usages de la Chambre, ainsi que toute question soumise par la présidence de la Chambre, sont renvoyées d'office au Comité permanent de la procédure. Le comité ne tient pas de réunion en 2004.

Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé

Le Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé est présidé par Milton Sherwood (Grand Bay-Westfield). Aux termes de l'article 115 du Règlement, les projets de loi d'intérêt privé déposés à l'Assemblée législative sont renvoyés au Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé après la première lecture. Toute personne dont les intérêts ou les biens peuvent être atteints par un projet de loi d'intérêt privé peut comparaître devant le comité pour exprimer ses préoccupations.

En 2004, le comité étudie les sept projets de loi d'intérêt privé suivants :

- 40, *Loi constituant l'association des Technologues en radiation médicale du Nouveau-Brunswick* ;
- 41, *Loi constituant en corporation l'Institut des agronomes du Nouveau-Brunswick* ;
- 48, *Loi constituant en corporation Firecrest Hambro Trust Corporation Canada Limited* ;
- 49, *Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite des employés de la cité de Moncton* ;
- 54, *Loi concernant la Société des technologues en cardiologie du Nouveau-Brunswick* ;
- 57, *Loi sur l'optométrie de 2004* ;
- 62, *Loi sur les embaumeurs, les entrepreneurs de pompes funèbres et les fournisseurs de services funèbres.*

Le comité se réunit le 4 mai et, dans un rapport présenté le 7 mai, il recommande l'adoption du projet de loi 40 sous réserve de certains amendements et du projet de loi 41 sans amendement. Les projets de loi 40 et 41 reçoivent la sanction royale le 28 mai.

Le comité se réunit de nouveau le 18 mai et, dans un rapport présenté le 20 mai, il fait rapport de l'avancement des travaux sur le projet de loi 48 et recommande l'adoption du projet de loi 49 sans amendement. Le projet de loi 49 reçoit la sanction royale le 28 mai.

Le comité se réunit de nouveau le 8 juin et, dans un rapport présenté le 9 juin, il recommande l'adoption du projet de loi 48 sans amendement et l'adoption du projet de loi 54 sous réserve de certains amendements. Les projets de loi 48 et 54 reçoivent la sanction royale le 30 juin.

Enfin, le comité se réunit le 22 juin et, dans un rapport présenté le 23 juin, il recommande l'adoption du projet de loi 57 sous réserve de certains amendements et du projet de loi 62 sans amendement. Les projets de loi 57 et 62 reçoivent la sanction royale le 30 juin.

III. Comités spéciaux

Comité spécial de l'approvisionnement en bois

Le 15 septembre, le Comité spécial de l'approvisionnement en bois, sous la présidence de Kirk MacDonald (Mactaquac), dépose son rapport définitif. Le rapport comprend 25 recommandations sur l'approvisionnement en bois dans la province et sur d'autres questions relatives à l'aménagement des forêts du Nouveau-Brunswick.

En raison de l'apport sans précédent reçu lors d'une série d'audiences publiques tenues en 2003, les délibérations du comité se poursuivent sur plusieurs mois en 2004. Le comité examine le système d'aménagement des forêts de la Couronne et les nombreuses questions complexes liées à la situation actuelle de l'approvisionnement en bois. L'examen fait suite au processus amorcé par l'étude Jaakko Pöyry qui examinait la possibilité de doubler l'approvisionnement en bois d'œuvre du Nouveau-Brunswick. Le comité ne donne pas son appui à la stratégie de Jaakko Pöyry comme « document d'orientation à appliquer », il recommande plutôt une approche plus globale, c'est-à-dire un aménagement visant une forêt plus diversifiée, qui créerait à long terme plus d'avantages pour les parties prenantes.

Le rapport définitif recommande la participation continue du public au moyen de l'adoption d'un processus officiel de consultation. Il recommande la constitution d'un comité consultatif provincial qui donnera aux représentants de divers groupes partenaires l'occasion de donner systématiquement des conseils au ministre des Ressources naturelles. Le comité recommande aussi l'établissement d'objectifs d'approvisionnement en bois précis, assortis d'un fonds de sylviculture en vue de soutenir l'aménagement nécessaire pour réaliser ces objectifs. Ces recommandations répondent à des questions très importantes pour l'industrie forestière et indiquent que le comité reconnaît que de tels engagements sont essentiels afin d'assurer une plus grande stabilité et une plus grande certitude quant à l'engagement de la province à l'égard d'un avenir dynamique pour la foresterie.

Le comité cesse ses activités après avoir déposé son rapport définitif à l'Assemblée législative.

Comité spécial de l'assurance automobile publique

Le 2 avril, le Comité spécial de l'assurance automobile publique, sous la présidence de la chef du NPD Elizabeth Weir (Saint John Harbour), dépose son rapport définitif. Le rapport prend appui sur les audiences publiques tenues dans l'ensemble de la province en 2003. Le comité est chargé d'étudier les divers régimes d'assurance automobile publique au Canada et de déterminer le modèle d'assurance automobile publique le plus approprié pour procurer aux gens du Nouveau-Brunswick une assurance automobile équitable, accessible et abordable, s'il est décidé de passer à un régime public.

Entre autres, le rapport recommande un modèle néo-brunswickois d'assurance automobile publique qui offre à tous les conducteurs et conductrices une garantie complète à prix abordable. Le modèle comprend les caractéristiques suivantes :

- 1) tarification sans égard à l'âge, au sexe, à l'état civil, au lieu de résidence, aux antécédents de paiement ni aux déchéances de garantie ;
- 2) tarification en fonction du dossier de conduite, de l'usage, de la marque et du modèle du véhicule et de la garantie facultative souscrite ;
- 3) surveillance, par la Commission des entreprises de service public, des tarifs de l'assurance obligatoire et des garanties facultatives ;

- 4) indemnisation des dommages corporels entièrement sans égard à la responsabilité et sans possibilité d'intenter des poursuites ;
- 5) continuation de la délivrance des permis de conduire par Services Nouveau-Brunswick ;
- 6) immatriculation et assurance des véhicules auprès de courtiers et agents qui touchent une commission de 7 % ;
- 7) souscription par la société de la Couronne, par l'intermédiaire d'agents et courtiers du secteur privé, d'une part, de l'assurance obligatoire pour les véhicule et, d'autre part, de garanties facultatives au titre du remplacement du revenu, des dommages corporels, de la responsabilité civile, des collisions, du vol et des accidents sans collision ni versement ;
- 8) souscription, par les assureurs privés en concurrence avec la société de la Couronne, de garanties facultatives au titre des dommages corporels, du remplacement du revenu et de la responsabilité civile.

Le comité cesse ses activités après avoir déposé son rapport définitif à l'Assemblée législative.

Comité spécial de l'éducation

Le Comité spécial de l'éducation est présidé par John Betts (Moncton-Crescent). Le comité a pour mission d'examiner les questions relatives à la prestation de l'éducation dans la province et d'étudier d'autres questions et documents que peut lui renvoyer la ministre de l'Éducation. Le comité ne tient pas de réunion en 2004.

Comité spécial des soins de santé

Le Comité spécial des soins de santé est présidé par Claude Williams (Kent-Sud). Le comité a pour mission d'examiner les questions liées à la dispensation de soins de santé dans la province et d'étudier d'autres questions et documents que le ministre de la Santé et du Mieux-être pourrait lui renvoyer.

Le comité se réunit le 19 février, le 12 novembre et le 1^{er} décembre pour discuter de diverses questions liées à la santé. Par suite des réunions, le comité décide de tenir des audiences publiques qui auront lieu au début de 2005 et qui porteront sur la *Loi établissant la Charte des droits et responsabilités en matière de santé* (projet de loi 60 déposé au cours de la cinquième session de la 54^e législature). Le comité devrait faire rapport de ses constatations sur le projet de loi en 2005.

Statistiques comparatives sur la Chambre

	54 ^e législature			55 ^e législature
	3 ^e session 2000 - 2001	4 ^e session 2001 - 2002	5 ^e session 2002 - 2003	1 ^{re} session 2003 - 2004
<i>Jours de séance</i>				
Jours de séance	63	71	68	62
Séances en soirée	15	17	23	3
<i>Projets de loi d'initiative ministérielle</i>				
- déposés	62	63	50	50
- sanction royale accordée	60	63	48	48
<i>Projets de loi d'intérêt privé</i>				
- déposés	10	4	5	7
- sanction royale accordée	7	4	5	7
<i>Projets de loi d'intérêt public et d'initiative parlementaire</i>				
- déposés	-	1	7	25
- sanction royale accordée	-	0	0	2
<i>Motions émanant du gouvernement</i>				
- total	10	12	10	18
- débattues	8	6	6	8
- adoptées	8	12	6	17
- retirées	2	-	-	-
<i>Motions émanant des députés</i>				
- total	118	83	92	107
- débattues	5	6	4	9
- adoptées	4	4	0	5
- portant dépôt de documents	102	53	71	83
<i>Comité des subsides :</i>				
jours de séance				
- Chambre	32	41	35	35
- Comité des prévisions budgétaires	-	-	-	-
<i>Rapports annuels déposés</i>				
	54	71	57	62
<i>Pétitions</i>				
	16	13	16	48
<i>Questions écrites</i>				
	4	3	3	25

Services des finances et des ressources humaines

Peter Wolters, directeur

Le directeur des finances et des ressources humaines est responsable de la gestion convenable et efficace des systèmes de soutien des finances et des ressources humaines de l'Assemblée législative.

Une priorité est d'assurer des services de soutien de haute qualité aux parlementaires et aux autres directions du Bureau de l'Assemblée législative. À cette fin, le personnel assiste à des séances d'information et de formation telles que les suivantes :

- cours et colloques sur les améliorations et les changements apportés au système d'information sur les ressources humaines (SIRH) de la province, y compris la rationalisation du processus électronique de comptabilisation et de rapprochement et l'accroissement de la confidentialité des renseignements sur le personnel ;
- colloques sur la vérification interne dans le secteur public, la protection de notre avenir financier, la criminalité informatique, les vols d'identité et des questions liées au respect de la vie privée, ainsi que les défis de la restructuration du gouvernement provincial, qui couvrent des domaines tels que des questions d'actualité liées aux achats, à la comptabilité et à la vérification au gouvernement, la protection des renseignements sur le personnel, ainsi que la planification financière et la budgétisation ;
- séances de formation sur les progrès récents dans la technologie de l'information qui touchent des domaines tels que les approvisionnements publics par voie électronique, l'apport et le traitement en ligne de documents financiers, ainsi que l'autorisation électronique des dépenses et des versements.

La Section des finances et des ressources humaines continue de fournir un soutien au chapitre des finances et des ressources humaines aux bureaux suivants mandatés par la loi, qui relèvent de l'Assemblée législative : le bureau du commissaire aux conflits d'intérêts, le bureau de la directrice générale des élections, le bureau du contrôleur du financement politique et le commissariat aux langues officielles du Nouveau-Brunswick. À la fin décembre, des discussions sont amorcées avec le bureau du greffier en vue d'assurer un soutien en matière d'administration, de finances et de ressources humaines au nouveau bureau du défenseur du consommateur en matière d'assurances au Nouveau-

Brunswick, créé le 1^{er} janvier 2005 par la proclamation de la *Loi sur le défenseur du consommateur en matière d'assurances*. Depuis 1999, la Section des finances et des ressources humaines assume la responsabilité de fournir un soutien au chapitre de l'administration, des finances et des ressources humaines à cinq des sept fonctionnaires mandatés par la loi qui relèvent de l'Assemblée.

La Section des finances et des ressources humaines continue de mettre en oeuvre des améliorations et changements liés à la technologie afin de faciliter l'achat de produits et les paiements aux vendeurs pour les produits et services. Au cours de 2004, une nouvelle base de données pour la gestion de l'inventaire des éléments d'actif est élaborée et mise en oeuvre pour faciliter le contrôle et la gestion du mobilier et du matériel de bureau dans les diverses directions du Bureau de l'Assemblée législative. Le bureau apporte les changements nécessaires pour recevoir les rapports de paye sur support électronique seulement. Le passage du support papier au support électronique accroîtra l'efficacité et l'efficacité du processus de paye.

L'Association canadienne des administrateurs parlementaires (ACAP) a été créée pour les membres du personnel parlementaire qui sont chargés de fournir des services de soutien dans les domaines des finances, des ressources humaines, de la technologie et de l'administration. L'association a pour mission de servir de moyen de consultation et de communication entre les organisations parlementaires et de favoriser la coopération et la compréhension des exigences particulières que présente le soutien de ces organisations. Le directeur participe à la quatrième conférence annuelle de l'ACAP en septembre 2004 afin d'échanger au sujet des pratiques exemplaires avec les représentants des corps législatifs de tout le Canada.

I) Service des finances

Aperçu

Le Service des finances comprend les responsabilités suivantes :

- * Paye et avantages sociaux (ministres, parlementaires, personnel des services publics et occasionnels)

- Voir au paiement rapide et exact des traitements et des avantages sociaux (ainsi que fournir des renseignements à ce sujet).
- * Dépenses des parlementaires et des comités
 - Voir au remboursement rapide et exact des dépenses conformément à la législation et aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative.
- * Achat et paiement de produits et services
 - Voir à la conformité aux diverses lois et aux divers règlements de la province. Veiller à la comptabilisation exacte de toutes les opérations en vue de la présentation d'un état financier et de la protection des éléments d'actif. Veiller à la tenue et à l'archivage convenables de dossiers en vue de leur consultation ultérieure.
- * Analyses et projections financières
 - Examiner la situation financière du Bureau de l'Assemblée législative et de ses centres de responsabilité. Aviser les gestionnaires des changements visant l'état des dépenses, grâce à des rapports adaptés et spécialisés, au besoin.
- * Processus budgétaire
 - Coordonner le processus budgétaire, préparer la demande de crédits budgétaires et communiquer avec les organismes centraux pertinents de la province du Nouveau-Brunswick.

Faits saillants du Service des finances

Le Comité d'administration de l'Assemblée législative appuie une mesure de réduction budgétaire pendant l'exercice en cours, mise en oeuvre dans le reste de l'appareil gouvernemental, qui impose une réduction de 5 % du budget pour les dépenses non législatives pendant l'année financière terminée le 31 mars 2004. L'état financier ci-joint indique des économies réelles de 54 100 \$ du budget total de 10 734 300 \$, après rajustement en fonction de la réduction de 5 %. Cela comprend 21 300 \$ au programme Allocations des parlementaires et comités, 5 200 \$ au programme Bureau de l'Assemblée législative et 27 600 \$ au programme Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés.

L'Assemblée législative siège pendant 26 jours au cours de l'année financière 2003-2004 par rapport à 100 jours en 2002-2003. La réduction du nombre de jours de séance, qui découle de la tenue d'élections pendant l'année financière 2003-2004, permet au Bureau de l'Assemblée législative d'apporter la réduction budgétaire pendant l'exercice en cours.

Un budget additionnel de 882 983 \$ est approuvé pour le programme Allocations des parlementaires et comités. Des augmentations des frais liés aux activités des comités permanents et spéciaux de la Chambre, notamment du Comité spécial de l'assurance automobile publique et du Comité spécial de l'approvisionnement en bois, expliquent 682 900 \$ des besoins de financement accru. Des changements dans la composition de la Chambre (une augmentation du nombre de parlementaires du côté de l'opposition) nécessitent le déménagement d'un certain nombre de parlementaires du côté de l'opposition et de membres du personnel à l'intérieur du complexe parlementaire. Le déménagement ainsi que des améliorations liées à la technologie et à la sécurité expliquent le reste du financement accru. Un montant additionnel de 424 950 \$ est aussi approuvé pour augmenter les budgets de fonctionnement du bureau des député(e)s du gouvernement, du Bureau de l'opposition officielle et du bureau de la députée néo-démocrate.

Le processus budgétaire de l'Assemblée législative pour l'année financière 2004-2005 présente encore un autre défi pour ce qui est de maintenir un niveau raisonnable de services aux parlementaires et au personnel. L'Assemblée législative doit faire face à des exigences et à des attentes accrues ainsi qu'à des frais récurrents liés à la sécurité et à la sûreté du complexe de l'Assemblée législative et à la prestation de services de soutien aux bureaux de certains fonctionnaires mandatés par la loi. En outre, les frais augmentent dans des domaines tels que la traduction, l'interprétation, la transcription du hantsard, l'enregistrement et la diffusion sur le Web des délibérations de la Chambre, les activités des comités et, en général, les services aux parlementaires.

II) Service des ressources humaines

Aperçu

Le Service des ressources humaines comprend les responsabilités suivantes :

- * Administration du personnel

- Participer au processus de recrutement et voir à la classification, à la rémunération et aux avantages sociaux convenables grâce à la tenue des dossiers de la paye et du personnel.
- Mettre en application et communiquer au personnel les changements en matière de politiques et d'avantages sociaux.
- * Perfectionnement des ressources humaines
 - Faciliter la formation du personnel pour permettre à ce dernier de se perfectionner sur le plan professionnel et d'appliquer ses capacités à la poursuite d'objectifs organisationnels et personnels.
- * Politiques relatives au personnel
 - Élaborer, maintenir et documenter des politiques relatives au personnel conformément au Système de manuel d'administration de la province, aux décisions du Comité d'administration de l'Assemblée législative et au milieu particulier de l'Assemblée législative. Assurer la communication convenable au personnel des politiques relatives aux ressources humaines.

Faits saillants du Service des ressources humaines

Le directeur reçoit un certificat de reconnaissance au nom du bureau du greffier pour son appui à l'égard des programmes d'alternance travail-études de l'Université du Nouveau-Brunswick. La Section des finances et des ressources humaines emploie depuis 1995 des étudiants et étudiantes du programme d'administration des affaires et engage trois étudiants par année pour des stages de quatre mois chacun ; le nombre passe à quatre étudiants et étudiantes au cours de 2004, afin d'inclure un étudiant pour aider pendant le congé d'une employée régulière. Les étudiants constituent un atout précieux pour satisfaire aux exigences et assumer les responsabilités toujours croissantes de la Section des finances et des ressources humaines. Plus récemment, un étudiant du programme de baccalauréat en sciences informatiques est employé pour aider le coordonnateur de la TI à répondre aux besoins croissants des parlementaires et du personnel de l'Assemblée législative.

En tout, 49 étudiantes, étudiants et autres sont employés en application du programme Stage

d'emploi étudiant pour demain (SEED) et d'autres programmes gérés par la Section des finances et des ressources humaines. Les responsabilités comprennent notamment la coordination des programmes d'emploi ainsi que de l'entrée en service (établissement de la feuille de paye et avis d'embauche), du paiement (inscriptions hebdomadaires de la feuille de temps) et de la cessation d'emploi (retrait de la feuille de paye et délivrance du relevé d'emploi) pour chaque employé connexe. Les étudiants et étudiantes incluent 14 pages pour les sessions de 2003-2004 et de 2004-2005, 4 guides pour la saison touristique de 2004 et 1 étudiant en technologie de l'information.

En application des modifications de la *Loi sur l'Assemblée législative* adoptées en 2001, qui prévoient l'indexation annuelle de l'indemnité des parlementaires en fonction de la variation moyenne sur trois années du salaire hebdomadaire moyen des employés au Nouveau-Brunswick, le personnel traite une augmentation, à compter du 1^{er} janvier 2004, de 2,5 % de l'indemnité annuelle et de l'allocation pour dépenses des parlementaires. Des modifications similaires de la *Loi sur le Conseil exécutif* sont adoptées, lesquelles exigent un rajustement similaire des traitements versés au premier ministre et aux ministres. Le personnel de la Section des finances et des ressources humaines traite ces augmentations pour les ministres et les autres parlementaires et fait tous les rajustements nécessaires.

Le personnel de la Section des finances et des ressources humaines traite les augmentations visant le coût de la vie, ce qui touche 71 postes en tout. Le personnel traite également les augmentations au mérite habituelles ainsi que les demandes de reclassification de postes et il prend part aux entrevues de sélection et au recrutement de 1 aide-bibliothécaire, de 4 guides et de 14 pages pour le Bureau de l'Assemblée législative. Pour ce qui est des employés à temps plein de l'Assemblée législative, le personnel traite pendant l'année un total de 10 entrées en service et de 5 cessations d'emploi, y compris 1 retraite et 2 mutations à des ministères. Un nombre important de demandes d'achat de service ouvrant droit à pension sont traitées au nom d'employés de l'Assemblée législative par suite de changements dans la *Loi sur la pension de retraite dans les services publics* relativement à des périodes admissibles de service gouvernemental qui pourraient être admises comme ouvrant droit à pension aux termes de la loi.

Sommaire financier de l'Assemblée législative

pour l'année terminée le 31 mars 2004

(en milliers de dollars)

	Budget	Réel
<i>Allocations des parlementaires et comités</i>		
Allocations des parlementaires	5,797.9	5,887.3
Comités parlementaires	858.8	748.1
Total partiel	6,656.7	6,635.4
<i>Bureau de l'Assemblée législative</i>		
Bibliothèque de l'Assemblée législative	369.5	363.5
Bureau du greffier (y compris le cabinet du président)	1,014.6	1,034.2
Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts	124.5	103.2
Bureau du hansard	430.4	425.7
Traduction des débats	571.9	579.1
Total partiel	2,510.9	2,505.7
<i>Bureaux des parlementaires des partis politiques enregistrés</i>		
Bureau des député(e)s du gouvernement	534.7	520.7
Bureau de l'opposition officielle	894.1	890.5
Bureau de la députée néo-démocrate	137.9	127.9
Total partiel	1,566.7	1,539.1
<i>Total : Assemblée législative</i>	10,734.3	10,680.2

Effectif de l'Assemblée législative

	Permanent	Élu	De session	Salarié	Étudiants
<i>Bureau du greffier</i>					
Soutien à la Chambre et aux comités	4	0	0	0	0
Administration générale	2	0	0	3	0
Finances et ressources humaines	3	0	0	0	1
Technologie	1	0	0	0	1
Sergent d'armes et sécurité	1	0	14	4	0
Cabinet du président	2	0	0	1	0
<i>Bureau du commissaire aux conflits d'intérêts</i>					
	1	0	0	1	0
<i>Bibliothèque de l'Assemblée législative et Services de recherche</i>					
	7	0	0	0	0
<i>Bureau du hansard</i>					
	10	0	0	0	0
<i>Traduction des débats</i>					
	9	0	0	1	0
<i>Bureau des député(e) du gouvernement</i>					
	8	0	0	0	0
<i>Bureau de l'opposition officielle</i>					
	14	0	0	0	0
<i>Bureau de la députée néo-démocrate</i>					
	2	0	0	0	0
<i>Pages et guides (étudiants)</i>					
	0	0	12	4	0
<i>Parlementaires</i>					
	0	55	0	0	0
TOTAL	64	55	26	14	2

Services de protocole, de sécurité et d'accueil

Daniel Bussièrès, sergent d'armes

La première session de la 55^e législature reprend le 30 mars 2004 et se poursuit jusqu'à la prorogation, le 2 décembre.

Le 7 avril, 27 élèves et 8 enseignants et enseignantes de huit écoles, qui participent au programme du Falls Brook Centre, visitent l'Assemblée. Les élèves, qui connaissent le processus parlementaire, ont droit à une visite guidée par le président Bev Harrison, qui mène la discussion sur les défis visant l'environnement, les droits et les responsabilités des enfants ainsi que la structure du gouvernement.

Les Prix d'excellence dans les arts du Conseil des arts du Nouveau-Brunswick sont décernés lors d'une cérémonie qui a lieu à la Chambre le 20 avril. Les récipiendaires pour 2004 sont les suivants : Richard Hornsby, musicien de Fredericton ; Diane Moore, danseuse de Halifax originaire de Moncton ; Claude Picard, peintre d'Edmundston ; Martine Thériault, administratrice des arts à Caraquet.

Environ 50 élèves de l'ensemble de la province participent au 15^e colloque législatif annuel pour élèves, qui se tient du 30 avril au 2 mai. La fin de semaine allie un programme de travail à des activités sociales et culmine par un Parlement modèle.

Le juge de la Cour provinciale David Walker, du district judiciaire de Saint John, le premier ministre

Bernard Lord, le chef de l'opposition officielle Shawn Graham et le député de Mactaquac Kirk MacDonald sont parmi les conférenciers invités.

Le 5 mai, l'Assemblée accueille les Wee Ones, un groupe de jeunes entrepreneuses et ambassadrices de la région de Miramichi, qui font la promotion de la fierté multiculturelle au Nouveau-Brunswick. Le groupe est composé de Ryley Allison (10 ans), Sydney Allison (8 ans) et Hailey Allison (6 ans) qui portent les costumes irlandais, écossais et acadien.

Le 21 mai, l'Assemblée accueille 95 élèves chinois de neuf écoles secondaires provinciales qui participent au programme du Beijing Concord College of Sino-Canada offert par l'intermédiaire de UNB, un programme qui intègre des élèves chinois dans les écoles secondaires du Nouveau-Brunswick et des élèves canadiens dans des écoles secondaires de Chine.

Le 30 mai 2004 a lieu à la Chambre la cérémonie d'investiture de l'Ordre très vénérable de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, Prieuré du Canada, Conseil de Saint John pour le Nouveau-Brunswick. La pompe qui entoure l'élévation à l'ordre remonte aux croisades. S.M. la reine, chef souverain de l'Ordre très vénérable de l'Hôpital de Saint-Jean de Jérusalem, donne la sanction royale à l'admission et à la promotion de particuliers à l'ordre. Elle est



Vue d'en haut de l'escalier en colimaçon de l'Assemblée législative.

Photo reproduite avec la gracieuse permission de Harry Mullin.

représentée au Nouveau-Brunswick par S.H. Herménégilde Chiasson, chevalier de l'Ordre de Saint-Jean, lieutenant-gouverneur et vice-prieur, qui préside la cérémonie d'investiture.

Du 24 au 27 juin, l'Assemblée accueille une délégation de parlementaires allemands en visite avec le groupe Partenaire des Parlements, une organisation non gouvernementale sans but lucratif dont les objectifs sont de fournir de nouveaux contacts à ses membres, de faire la promotion du dialogue transatlantique et d'améliorer les relations dans les domaines de la politique, de l'économie et de la culture. Les délégués participent aux festivités qui marquent le 400^e anniversaire de l'arrivée de Samuel de Champlain à l'île St. Croix.

La Société canadienne du cancer, division du Nouveau-Brunswick, lance sa Course à la vie sur les marches de l'Assemblée législative le 14 septembre et attire une grande foule. Un certain nombre de ministres et de parlementaires participent à l'activité.

Une cérémonie a lieu le 30 septembre pour dévoiler le portrait officiel de l'ancienne lieutenant-gouverneure et actuelle sénatrice, Marilyn Trenholme Counsell. Le portrait est réalisé par le peintre néo-brunswickois de renom Claude Picard, qui a aussi peint les portraits des lieutenants-gouverneurs Hédard Robichaud et Gilbert Finn.

Le chapitre provincial des Guides du Canada tient sa cérémonie de remise de la fourragère du Canada à la Chambre le 2 octobre. Les parents et amis remplissent les tribunes pendant que 49 filles sont honorées au cours de la cérémonie présidée par le lieutenant-gouverneur.

Le personnel de l'Assemblée législative accueille le 18 octobre une délégation de l'Association canadienne des ex-parlementaires. Après la réunion de constitution, les délégués font une visite guidée de l'Assemblée législative et assistent à une réception offerte par les greffiers parlementaires.

Victor Boudreau (Libéral, Shediac—Cap-Pelé), élu au cours d'une élection partielle le 4 octobre 2004 pour représenter la circonscription de Shediac—Cap-Pelé, est assermenté lors d'une cérémonie qui a lieu le 22 octobre 2004. S.H. le lieutenant-gouverneur Herménégilde Chiasson fait prêter le serment professionnel.

Le 3 novembre est la journée Invitons nos jeunes au travail. Des ministères, y compris Justice, Approvisionnement et Services et Agriculture, Pêches

et Aquaculture, s'organisent pour permettre aux enfants des employés de faire une visite spéciale de l'Assemblée. Les élèves de chacun des ministères mentionnés ont des domaines d'intérêt particuliers. Par exemple, ceux du ministère de la Justice s'intéressent au processus législatif et à la manière dont un projet de loi devient loi, tandis que ceux du ministère de l'Approvisionnement et des Services se concentrent sur les améliorations structurales et les travaux de restauration à l'escalier en colimaçon.

La deuxième session s'ouvre le jeudi 2 décembre tandis que les parlementaires, les invités et les fonctionnaires de la Chambre sont témoins de la cérémonie symbolique traditionnelle à la Chambre de l'Assemblée législative.

La cérémonie annuelle d'illumination de l'arbre de Noël a lieu le 3 décembre, et une foule de 600 personnes profitent de la soirée. La Fredericton SchoolGirl Choir et les First Wesleyan Singers assurent le divertissement. C'est la première participation de la Fredericton SchoolGirl Choir à la cérémonie d'illumination de l'arbre de Noël depuis 1997. La chorale entonne *A Holly Jolly Holliday* et *Le Sommet de l'enfant Jésus*. C'est la première participation des Wesleyan Singers à la cérémonie. Installée sur les marches devant l'Assemblée législative, la chorale invite tout le monde à chanter *The Sleigh Ride*, *Come on Ring those Bells*, *Winter Wonderland*, *White Christmas* et *Christmas* de Eddie Arnold. En tout, 4 500 nouvelles lumières diodes électroluminescentes à faible consommation d'énergie décorent l'arbre de 33 pi qui est un don de Ralph Bull, de Woodstock. S.H. le lieutenant-gouverneur fait le décompte jusqu'à l'illumination officielle, et les lumières sont allumées par Sara Penney et Andrea Lutes, de Fredericton.

Lors d'une cérémonie qui se tient à la Chambre le 6 décembre, 11 avocats du Nouveau-Brunswick reçoivent la distinction de devenir conseiller de la reine. Le lieutenant-gouverneur et le juge en chef, l'hon. Ernest Drapeau, participent à la cérémonie qui rend hommage à Gerald McMackin, à Lewis Ayles, à William Corby, à Ronald LeBlanc, à Yassin Choukry, à Denise LeBlanc, à Maria Henheffer, à Richard Bell, à Lise Deschênes, à Euclide LeBouthiller et à Jeffrey Mockler.

S.H. le lieutenant-gouverneur préside la cérémonie annuelle des chefs scouts le 11 décembre lorsque 37 Chief Scouts Awards et 2 Queen's Venturer Awards sont décernés.

Les dignitaires en visite sont les suivants : S.E. Youcef Yousfi, ambassadeur de l'Algérie au Canada ; S.E. Paul Celluci, ambassadeur des États-Unis au Canada ; M. Leonard Hill, consul général des États-Unis d'Amérique à Halifax ; S.E. Philippe Guelluy, ambassadeur de France au Canada ; M. Michel Feyrùth, consul général de France à Moncton ; M. Hartmut Scheer, consul général de la République fédérale allemande ; S.E. Jacques Van Hellenberg Hubar, ambassadeur, et M. Albert E. Moses, consul général des Pays-Bas ; S.E. D' Alvaro Moerzinger, ambassadeur de l'Uruguay ; M. Choi Jong-moo, consul général de la République de Corée ; S.E. Daniel Jouanneau, ambassadeur de France au Canada.

Parmi les nombreuses délégations qui rendent visite en 2004, il y a celle de la mission du Conseil Général du Nord qui signe un protocole d'entente quinquennal avec le Nouveau-Brunswick afin de promouvoir les échanges dans divers secteurs d'activité. D'autres délégations comprennent celles du consul général de France, de la Thaïlande, du Kenya et du Partenariat des Parlements, de l'Allemagne.

En 2004, l'Assemblée législative accueille 18 378 visiteurs. De ce nombre, 3 564 sont des visites de grands groupes en juin et en juillet.

Sécurité

En juillet 2004, le sergent d'armes assiste à la conférence de perfectionnement professionnel des sergents d'armes, qui se tient à Londres, en Angleterre, et dont l'hôte est Sir Michael Cummins, sergent d'armes de la Chambre des communes, au palais de Westminster.

Un groupe de 40 délégués des parlements et assemblées législatives du Commonwealth participent et contribuent de façon importante aux séances plénières et aux ateliers dont les sujets portent notamment sur la manière d'évaluer les arrangements de sécurité, la gestion des cérémonies et des visites de personnes importantes, la gestion des visiteurs et les systèmes d'information pour les sergents d'armes.

Le terrorisme, sujet de discussion de deux conférenciers très respectés, capte l'attention des délégués. Sir David Veness, commissaire adjoint aux opérations spéciales de la police métropolitaine, donne le point de vue du Royaume-Uni en matière de menace et dans quelle mesure celle-ci influe sur la sécurité dans des endroits comme le Parlement.

Paul Wilkinson, professeur de relations internationales et président du centre d'études sur le terrorisme et la

violence politique à la University of St. Andrews fait part de son point de vue sur les menaces du terrorisme mondial et les meilleures pratiques pour en minimiser les répercussions.

La conférence est une réussite totale, et les délégués acquièrent des connaissances et des compétences pour équilibrer convenablement la sécurité et la sûreté tout en veillant à ce que les inconvénients pour accéder aux parlements et aux assemblées législatives soient réduits le plus possible.

Bâtiments

Les travaux d'amélioration de la structure de l'escalier en colimaçon de l'Assemblée législative sont amorcés le 8 juin 2003. Situé à l'arrière de l'entrée principale de l'édifice de l'Assemblée législative, l'escalier à ossature de bois autostable a été construit dans les années 1880. Avec le temps, il commence à pencher et est considéré comme un risque structurel.

L'escalier circulaire de l'Assemblée s'élève sur deux étages. Les marches et les contremarches sont en pin, tandis que la rampe incurvée est formée d'un lambris d'appui en rainures et languettes en frêne, du côté de l'escalier, et d'un lambris en frêne avec moulures de cerisier sur la face intérieure. Le poteau d'escalier, ou pilastre central, l'élément le plus ornemental de l'escalier, reprend le thème du frêne et du cerisier, dans un cadre romanesque imposant, avec des colonnes gravées, des détails en ovales et des motifs floraux. Les puits d'escalier de l'époque étaient construits pour donner une apparence majestueuse et imposante aux édifices importants. Les maîtres d'oeuvre dessinaient et construisaient un escalier en colimaçon pour montrer leurs compétences en art et en construction.

Le projet de restauration à l'Assemblée fait l'objet d'un appel d'offres, et le contrat de construction est accordé à King Construction Ltd., de Fredericton. Un permis de travail est remis au titre de la *Loi sur la protection des lieux historiques*, assorti de la reconnaissance selon laquelle les travaux de rénovations doivent préserver l'esthétique initiale de l'escalier.

« Le projet était passionnant et très intéressant », dit Keith Thompson, ingénieur de structures pour Eastern Designers & Company Limited, de Fredericton.

« L'objectif principal était de renforcer l'escalier pour qu'il puisse répondre aux exigences en matière de charge prévues dans les codes de construction actuels. Le défi était d'y parvenir sans modifier du tout l'apparence de l'escalier. »

M. Thompson explique que le travail a été accompli en cachant huit colonnes en acier rigide entre la surface plâtrée de l'intérieur de l'escalier et les murs en pierre de l'extérieur qui donnent la forme octogonale de la tour. Des poutres en acier partent de ces colonnes dans l'épaisseur des limons d'escalier pour soutenir l'escalier et la rampe en bois incurvée et ornée. Une fois le plâtre restauré sur les murs et la face inférieure de l'escalier par Quality Plastering Ltd., tous les renforcements en acier ont été cachés, et l'escalier a été restauré de façon à reprendre son apparence initiale.

En amorçant leurs travaux, un des premiers défis que les ingénieurs ont dû relever est de déterminer le fonctionnement de l'escalier depuis plus d'un siècle. Il y a de nombreux mécanismes possibles porteurs de charge qui expliqueraient le fonctionnement de l'escalier. Toutefois, aucun de ces mécanismes ne peut fournir l'assurance et la sécurité requises par les pratiques d'ingénierie modernes. Les ingénieurs décident d'y regarder de plus près.

« Les premiers dessins de construction ne contenaient aucun détail sur l'escalier », de dire M. Thompson. « En conséquence, il a été nécessaire de couper certains revêtements architecturaux au cours des premières étapes de la conception afin que les nouveaux membres en aciers soient conformes à l'élément porteur existant de l'escalier. »

Le deuxième défi est de concevoir un système en acier assez petit pour être inséré dans la finition existante tout en étant assez rigide pour soutenir les charges de calcul d'aujourd'hui. Une fois le système conçu, le défi suivant est de mettre le système en place.

Dynex Manufacturing Ltd., de Fredericton, est le fabricant d'acier et le sous-traitant chargé de l'installation même et de l'attachement des membrures d'acier à l'escalier en bois et aux murs qui l'entourent.

« L'équipe de concepteurs, de dessinateurs de détails et d'édification de Dynex ont fait preuve de beaucoup de créativité en élaborant des méthodes pour faire entrer des membrures qui pèsent des centaines de livres dans de petites ouvertures et, ensuite, attacher ces membrures au bois dans un espace très restreint », de dire M. Thompson.

Travailler avec du bois sec et vieux d'une centaine d'années présente un autre défi. Par exemple, beaucoup de soin est accordé à mettre l'escalier au niveau sans déranger l'ensemble de la structure ou y causer des dommages.

« C'était surtout le cas pour déterminer à quel point l'affaissement de l'escalier pouvait être corrigé avant que le bois de l'escalier fende », a dit M. Thompson. « Les connaissances et les compétences de tous les partenaires dans le projet ont aidé à déterminer à quelle hauteur soulever l'escalier à l'aide d'un cric. En fin de compte, même si l'escalier n'est pas parfaitement au niveau, la pente des marches se remarque moins, et les boiseries délicates n'ont pas été endommagées par le soulèvement au cric. »

L'imposant escalier, fait de frêne, de cerisier, de noyer et de pin, est réouvert le 27 février 2004. Datant de 1882, l'intégrité historique, la beauté et l'art du concept original de l'architecte J. C. Dumaesq demeurent.

En même temps, les travaux assurent que les normes actuelles en matière de structure sont respectées.

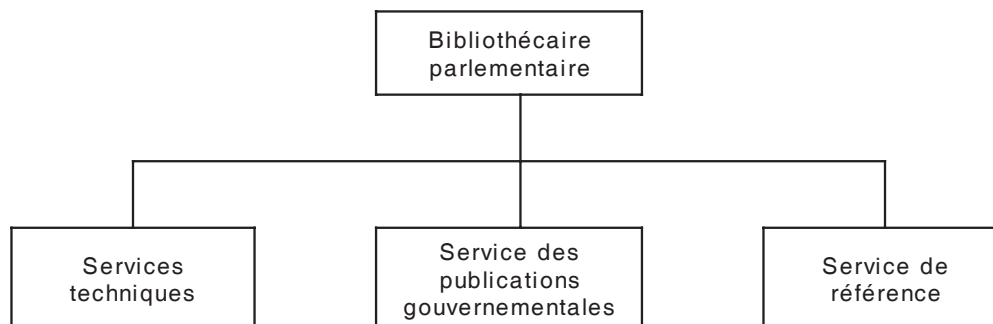
En octobre, par suite de l'effondrement d'une partie du plafond en plâtre de l'édifice ministériel, tous les systèmes de plafond en plâtre suspendu de l'Assemblée législative sont inspectés. Il est déterminé que le support d'enduit en bois et le plafond en plâtre qui datent de 1882 des bureaux du 2^e étage et de la Chambre du Conseil législatif ne sont pas fiables pour soutenir de façon sécuritaire le plâtre du plafond. Le 2^e étage est immédiatement fermé. Des projets de restauration des plafonds en plâtre sont en cours et devraient se poursuivre en 2005.

Par suite du long processus de recherche de compagnies nord-américaines compétentes qui se spécialisent dans la restauration des lustres, trois compagnies compétentes présentent des propositions pour restaurer les lustres nord et sud de la Chambre, le premier ayant tombé sur le parquet de la Chambre à 8 h 45, le 8 novembre 2002, au cours de l'entretien annuel.

Le 12 octobre 2004, le contrat de réparation et de restauration du lustre est accordé à Acu-Bright Inc. Le démontage et l'emballage minutieux des deux lustres sont amorcés le 21 novembre 2004. Les travaux de restauration sont en cours dans la ville de la compagnie, Exeter, au New Hampshire. Les deux lustres en laiton, lustres à gaz originaux de Mitchell Vance & Co. de New York, pèsent plus de 350 lb chacun et contiennent 574 pièces de cristal et 18 globes respectivement. Ils devraient être réinstallés dans la Chambre de l'Assemblée à temps pour la saison touristique 2005.

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Margaret Pacey, bibliothécaire parlementaire



Mandat

En application de la *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative*, « La bibliothèque de l'Assemblée législative est principalement destinée aux députés de l'Assemblée législative et aux personnels des ministères afin de leur permettre de mieux servir la population du Nouveau-Brunswick. [...] La bibliothèque de l'Assemblée législative peut, par voie de don, legs, emprunt ou achat, acquérir les livres, périodiques, journaux, films ou publications susceptibles de servir aux députés de l'Assemblée législative ou aux personnels des ministères dans l'exercice de leurs fonctions. [...] La bibliothèque de l'Assemblée législative est désignée comme étant la bibliothèque officielle aux fins de dépôt des publications officielles du Nouveau-Brunswick. [...] L'Imprimeur de la Reine doit déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'il imprime. [...] Sauf si le dépôt a déjà été effectué par l'Imprimeur de la Reine, les ministères doivent déposer à la bibliothèque de l'Assemblée législative quatre exemplaires de chaque publication officielle qu'ils impriment ou font imprimer dans les trente jours de l'impression. »

La bibliothèque élargira son mandat afin d'obtenir d'office toutes les publications en ligne ou purement numériques du gouvernement. Un dépôt d'archives électronique sera créé pour permettre le téléchargement d'un choix des publications électroniques du gouvernement du Nouveau-Brunswick afin de les conserver à long terme et d'y améliorer l'accès. La *Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative* sera modifiée afin d'obliger les **maisons d'édition** du Nouveau-Brunswick à déposer leurs publications à la bibliothèque. La Collection néo-brunswickoise de la bibliothèque est la collection de documents du Nouveau-Brunswick la plus importante, et le dépôt obligatoire permettrait d'en assurer l'intégralité et de préserver ainsi le patrimoine de l'édition du Nouveau-Brunswick.

Toutes les demandes de renseignements sont traitées de façon confidentielle et d'une manière non partisane. La bibliothèque est accessible 24 heures sur 24 par téléphone, par télécopieur et par courriel, et ses heures d'ouverture sont de 8 h 15 à 17 heures, cinq jours par semaine. Lorsque la Chambre tient séance, la bibliothèque reste ouverte en soirée jusqu'à la levée de la séance.

Faits saillants

La première grande nouvelle pour la bibliothèque de l'Assemblée législative au printemps est la réouverture de l'**escalier en colimaçon** de l'Assemblée législative après des travaux de rénovation qui ont duré près d'un an. L'entrée principale de la bibliothèque est restée bloquée pendant cette période, et le seul accès à la bibliothèque était par un couloir labyrinthique menant à une porte de côté. La bibliothèque était parfois complètement inaccessible au public.

La bibliothèque organise au cours de l'année plusieurs **lancements de livres** très réussis. En avril, la bibliothèque s'associe à la Commission sur la démocratie législative du Nouveau-Brunswick pour lancer les premiers titres dans la série de livres du projet *Le Canada aujourd'hui* : une enquête sur la démocratie. William Cross lit des extraits de son livre *Political parties*, et John C. Courtney, qui se déplace de la Saskatchewan pour l'activité, lit des extraits de son volume dans la série, intitulé *Elections*. En juillet, la bibliothèque lance une publication de la Fredericton Heritage Trust intitulée *Building capital: a guide to Fredericton's historic landmarks*, éditée par John Leroux et Peter Pacey. Il s'agit d'un beau livre bien illustré qui propose trois visites à pied autoguidées du centre-ville magnifique de Fredericton. Le lancement du livre attire une foule nombreuse, y compris le lieutenant-gouvernement. Le 5 octobre, la bibliothèque lance le livre politique de Jacques Poitras intitulé *The right fight: Bernard Lord and the Conservative dilemma*. La maison d'édition est Goose Lane Editions, de Fredericton, qui célèbre 50 ans d'édition en 2004. Le lieutenant-gouverneur Herménégilde Chiasson est parmi les dignitaires qui assistent au lancement de la publication historique. Les lancements de livres de la bibliothèque sont une excellente façon d'y accroître la sensibilisation et d'attirer davantage de personnalités politiques, de fonctionnaires, d'étudiants et étudiantes et de membres du grand public, qui, autrement, ne visiteraient peut-être pas la bibliothèque.

La bibliothèque accueille les parlementaires et leur personnel lorsqu'ils reviennent en décembre, à sa troisième dégustation annuelle de vins et fromages. Le lieutenant-gouverneur, 36 des 55 parlementaires et environ 50 autres personnes y assistent.

Le personnel de la bibliothèque reçoit des éloges pour son aide dans les **remerciements** des nouvelles publications des auteurs George Macbeath, Peggy Scott et Jacques Poitras, ainsi que la Commission sur la démocratie législative.

À en juger par la correspondance copieuse reçue, les efforts que déploie le personnel de la bibliothèque pour répondre aux questions de référence impressionnent autant les personnalités politiques que les employés des services publics. Le nombre de questions de référence a augmenté de 68 % depuis la réorganisation du personnel il y a trois ans. Voici certaines des questions de référence qui demandent le plus de recherche : prière de fournir les chiffres sur l'immigration au Nouveau-Brunswick sur une période de 10 ans (pour les régions que les publications de Statistique Canada ne couvrent pas) ; indiquer les principales questions et réalisations dans le domaine du travail pendant le mandat de M. Hatfield ; indiquer les architectes acadiens contemporains les plus influents ; retracer l'évolution de la situation liée à l'Orimulsion et à Coleson Cove.

Développement des collections

La **Collection néo-brunswickoise** de la bibliothèque de l'Assemblée législative est un élément important du patrimoine du Nouveau-Brunswick et une ressource incroyable. Les maisons d'édition du Nouveau-Brunswick sont encore une fois invitées à **faire don** de leurs livres moyennant un reçu officiel. Des démarches sont aussi faites auprès de certains auteurs de livres publiés à titre privé. Un grand nombre d'entre eux acceptent l'idée, et, en conséquence, la Collection néo-brunswickoise prend de l'ampleur sans épuiser le budget. En 2004, la bibliothèque fait l'acquisition d'un plus grand nombre de livres néo-brunswickois qu'en 2003. Les dons représentent 19 % du nombre total de livres acquis l'année dernière. La bibliothèque de l'Assemblée législative est extrêmement reconnaissante envers les particuliers et les maisons d'édition suivants, qui ont fait don de leurs livres :

Particuliers

Harry Bagley	Phyllis Kerr
John Bethell	George MacBeath
Roy Boudreau	Bauke Miedema
Bob Butler	Graeme Somerville
Kathleen Forsythe	Cyril et Liliane Welch
Edith Gillcash	John L. Williamson
R. Wallace Hale	Norah Wilson
Girvan Harrison	Semra Yuksel
Kirsten Jones	

Maisons d'édition et associations

Association des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Nouveau-Brunswick	Goose Lane Editions
Code Pink Books	Heritage Discovery Tours
DreamCatcher Publishing	La Petite Imprimerie Ltée
Environnement et Gouvernements locaux, bibliothèque	Les Éditions de la Grande Marée
Galerie d'art Beaverbrook	Miramichi Books
Galerie Sans Nom Coop	Muddle Puddle Books
	Neptune Publishing Company Ltd.
	Paul Anderson Rare Books & Maps
	Soeurs de la Charité de l'Immaculée Conception

Université du Nouveau-Brunswick, cabinet du recteur et vice-chancelier
Université du Nouveau-Brunswick, département d'économie

Université du Nouveau-Brunswick, Early Childhood Centre
Village de Dorchester

La bibliothèque de l'Assemblée législative est reconnaissante des fonds reçus par l'intermédiaire du **Fonds en fiducie du vicomte Bennett**. Grâce à la subvention, la bibliothèque achète quelques publications rares du Nouveau-Brunswick qui reflètent le patrimoine intellectuel de la province. Par exemple, la bibliothèque fait l'acquisition de : *The subject and mode of baptism, impartially and scripturally considered*, par George Burns (Saint John, N.-B., Donald A. Cameron, 1830) ; *Effective franchise; or Why reformed Presbyterians do not vote at parliamentary or municipal elections: a discourse* (Saint John, N.-B., R.A.H. Morrow, 1878) ; *The Celestial Magazine* (Fredericton, N.-B., vol.1, n° 2, 1897). Sans la subvention généreuse, il n'aurait pas été possible d'acheter les titres mentionnés et d'autres livres précieux du Nouveau-Brunswick.

La bibliothèque ajoute à la collection cette année quelques **périodiques**, y compris *Resurgence* et *E/The Environmental Magazine*. En 2004, la partie de la collection la plus utilisée demeure celle des périodiques. Des mesures seront prises en 2005 pour améliorer et élargir cette collection populaire et utile.

Marketing et sensibilisation

Le personnel de la bibliothèque poursuit ses efforts pour mieux le faire connaître et tisser des liens plus étroits avec sa clientèle la plus importante et précieuse, à savoir les parlementaires provinciaux du Nouveau-Brunswick. En 2004, l'utilisation de la bibliothèque par ces derniers augmente de 18 % par rapport à l'année précédente. La bibliothèque est manifestement devenue un endroit où les parlementaires se sentent chez eux. Un grand nombre d'entre eux y font un tour en matinée, avant la séance, pour lire le numéro le plus récent de leur quotidien local. D'autres s'y arrêtent brièvement pour emprunter des périodiques ou d'autres articles de lecture de détente. D'autres encore prennent régulièrement toutes leurs pauses à la bibliothèque, dont l'ambiance agréable leur permet de se détendre, et des parlementaires choisissent même parfois le CD qui fournira de la musique d'ambiance. L'utilisation de la bibliothèque par les parlementaires en début de soirée augmente.

Pour ce qui est des publications, la **Liste de contrôle des publications du gouvernement** est affichée sur la page Web de la bibliothèque de l'Assemblée législative, à la rubrique « Publications » (<<http://www.gnb.ca/legis/leglibbib/publications/publications-f.asp>>).

Des copies papier de la **Liste sélective d'acquisitions** sont toujours envoyées quatre fois par an aux parlementaires. La bibliothèque envoie cette liste de nouveaux livres par voie électronique à tous les fonctionnaires du Nouveau-Brunswick (environ 10 000 personnes). La version de la **Liste sélective**

d'acquisitions qui est envoyée par courriel contient des notes additionnelles ou des mises à jour qui mettent l'accent sur un service de la bibliothèque (par exemple, les publications gouvernementales) ou un aspect de la collection (par exemple, les livres parlés) ainsi qu'un choix restreint d'entrées dans la liste d'acquisitions qui sont susceptibles d'intéresser le personnel du ministère en question.

La populaire *Table des matières des périodiques* de la bibliothèque comporte maintenant une page titre qui détaille certains articles à l'intérieur. La page titre demande plus de travail mais signale rapidement aux parlementaires les thèmes des documents périodiques. Il s'agit d'un bon outil de marketing.

En collaboration avec le sergent d'armes, la bibliothèque a récemment commencé à offrir, avant le début de la session, de brèves séances de tutorat aux pages parlementaires récemment engagés. Les pages sont informés des ressources qui leur sont accessibles et de ce qu'il leur sera habituellement demandé de chercher pour les parlementaires. En conséquence, le personnel de la bibliothèque remarque une augmentation marquée du nombre de pages qui fréquentent la bibliothèque.

Plusieurs **expositions** sont montées. L'une d'entre elles, en marge du lancement du livre de Jacques Poitras, met l'accent sur des articles portant sur le Parti progressiste-conservateur et ses chefs. Des sujets d'actualité, tels que la réforme électorale, les erreurs médicales, la gouvernance et le développement des régions rurales et les célébrations sur l'île Sainte-Croix, sont représentés dans les vitrines.

En passant, les efforts que déploie le personnel de la bibliothèque pour la faire mieux connaître semblent être fructueux. À la fin de juin, l'hon. Percy Mockler et John D. McLaughlin, recteur de l'Université du Nouveau-Brunswick, prévoient une conférence de presse et ont besoin d'une toile de fond pour le lancement du forum de discussion en ligne d'Avenir NB (<www.nextnb.ca>). Ils choisissent la bibliothèque de l'Assemblée législative comme cadre parfait.

Initiatives

Un nouveau système intégré de gestion pour bibliothèques vient en tête de la liste des priorités de la bibliothèque. Le système actuel de catalogage de la bibliothèque, *multiLIS*, est retiré progressivement. Le nouveau système de Sirsi, *Unicorn*, semble coûter trop cher et n'est plus une option. La bibliothèque examine diverses solutions de remplacement et demande de la documentation et des démonstrations. Le personnel de la bibliothèque est fort impressionné par une démonstration d'un produit de Dynix appelé *Horizon*. La vision de Dynix est très bonne ; la compagnie adapte les normes de l'industrie et non seulement celles des bibliothèques. *Horizon* est doté d'une interface française, et le français utilisé est de la plus haute qualité ; même SDM Inc., la source principale de données de catalogage pour le Canada français, passe à Dynix. Quatre autres bibliothèques parlementaires du Canada utilisent Dynix et recommandent le

vendeur en question. *Horizon* offre une fonctionnalité et des ajouts grandement améliorés ; par exemple, le module de prêt est inclus à titre gracieux. Une demande budgétaire à cet égard sera présentée dans un avenir rapproché.

Le plus grand défi depuis quelques années est l'adaptation à la complexité croissante du travail à la bibliothèque en raison de l'expansion rapide des **ressources d'information électroniques**. En tant que dépositaire officiel des publications du gouvernement du Nouveau-Brunswick, la bibliothèque de l'Assemblée législative continue de souligner auprès du gouvernement l'importance de produire des exemplaires imprimés des publications gouvernementales, en plus des versions sur Internet. Des exemplaires imprimés doivent continuer d'être accessibles aux générations futures et aux membres actuels du public qui n'ont peut-être pas d'ordinateur. Même si l'importance d'Internet à l'ère actuelle de la communication de l'information est reconnue, le Web comme tel n'est pas un support stable pour les publications, car les adresses URL ont tendance à ne pas être durables et permanentes. La bibliothèque de l'Assemblée législative souligne l'importance d'assurer l'accès à des copies papier de documents comme la *Gazette royale* et les projets de loi déposés à la Chambre, en plus de la version en ligne. Plus particulièrement, les *Lois du Nouveau-Brunswick* sont si importantes, en tant que recueil historique des lois de la province et des lois actuellement en vigueur, que la bibliothèque de l'Assemblée législative fait activement la promotion de la publication et de la diffusion continues de copies papier.

L'été dernier, de concert avec le bureau du greffier, la bibliothèque entame le long processus de **modification de la Loi sur la bibliothèque de l'Assemblée législative** afin d'exiger le dépôt des publications gouvernementales électroniques, qui sont constamment affichées sur le Web puis enlevées sans qu'un exemplaire d'archives soit conservé à des fins de consultation ultérieure. Des discussions ont lieu quant à la meilleure façon de commencer à recueillir et à entreposer les publications gouvernementales numériques sous une forme accessible au public, tout en conservant leur apparence et leur format initiaux. Parmi les options discutées, la bibliothèque préfère celle d'un réseau de partenaires gouvernementaux qui participeront aux frais et qui ont comme objectif commun la préservation. Les Services gouvernementaux de l'informatique seraient le partenaire technologique ; la bibliothèque, à titre de partenaire dépositaire, mettrait son expérience à profit pour choisir et organiser les données à conserver ; Communications Nouveau-Brunswick, à titre de troisième partenaire, rendrait les données accessibles au public. Les discussions se poursuivent en parallèle à la négociation d'une entente entre les trois partenaires. La bibliothèque ne peut pas simplement dépendre d'un autre serveur gouvernemental mais devra acheter son propre serveur, coût que le personnel examine en ce moment.

La bibliothécaire parlementaire assiste à plusieurs séances relatives au **projet d'un système de gestion de l'information électronique** du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Deux

vendeurs montrent la solution qu'ils proposent pour gérer l'information électronique de ce dernier. Les séances mettent en fait l'accent sur les dossiers administratifs électroniques plutôt que sur les documents publics électroniques.

La **base de données sur les parlementaires provinciaux**, de 1784 jusqu'au présent, est enfin à jour et complète. Elle comprend plus de 1 000 biographies, dont bon nombre comporte une photographie du député ou de la députée. Les articles sur les parlementaires décédés sont très complets, surtout lorsqu'il s'agit d'une personnalité d'une importance politique notable. Dans le cas des parlementaires récents, et surtout des parlementaires actuels, les articles sont simplement des ébauches plutôt que de vraies biographies. La base de données se révèle encore plus utile qu'il n'a été prévu. La presse, les parlementaires provinciaux et le personnel des partis, ainsi que les généalogistes et les passionnés de l'histoire, y ont un accès instantané au lieu d'être obligés de fouiller dans des guides ou dossiers parlementaires pour trouver de l'information. Il s'agit actuellement d'une base de données interne, dont les articles sont envoyés aux personnes intéressées par courriel, par courrier ordinaire ou par télécopieur, mais elle sera affichée sur le site Web en temps et lieu.

Le personnel de la section de référence est très satisfait de l'abonnement aux bases de données d'**EBSCO**. Les textes complets de ces bases de données sont particulièrement attirants, mais, en outre, les produits d'EBSCO sont plus faciles à utiliser et plus commodes que certains autres systèmes mis à l'essai.

Grâce à son abonnement à CEDROM, et plus particulièrement à *NewsScan*, la bibliothèque espère créer des profils indiquant les intérêts personnels de chaque parlementaire. *NewsScan* offre un accès au texte intégral d'un grand nombre de journaux du Nouveau-Brunswick, et les articles d'intérêt seraient envoyés tous les jours par voie électronique. La bibliothèque collabore avec le bureau des député(e)s du gouvernement et le Bureau de l'opposition afin d'élargir son abonnement à *NewsScan* pour que tous les parlementaires et chercheurs y aient accès depuis leur poste de travail. Entre-temps, la bibliothèque continue de créer une base de données classées selon les sujets des reportages d'actualité susceptibles d'intéresser les parlementaires et leur personnel.

L'**index des projets de loi d'intérêt privé** du Nouveau-Brunswick, de 1929 à 2003, un recueil essentiel qui n'est pas accessible ailleurs, est mis à jour et amélioré afin d'y permettre des recherches et d'en faciliter davantage l'usage.

En outre, la bibliothèque collabore au cours de l'année avec un **comité spécial et une commission**, à savoir le Comité spécial de l'assurance automobile publique et la Commission sur la démocratie législative, afin de recueillir des articles de journaux, de faire des recherches dans les périodiques, de choisir des livres et des rapports et de trouver de l'information générale. Au début d'avril, le Comité spécial de l'assurance automobile publique présente son rapport, mais, en modifiant les règlements régissant l'assurance automobile, le gouvernement choisit de créer un régime d'assurance sans

superflu plutôt qu'un régime d'assurance publique. La Commission sur la démocratie législative doit présenter son rapport définitif au début de janvier 2005.

La construction de l'édifice de l'Assemblée législative a été achevée en 1882, et, cette année, Marie Elwood, conservatrice émérite des collections historiques du Nova Scotia Museum, vient en visite afin de terminer un **catalogue des artefacts** de l'édifice. Le personnel de la bibliothèque aide M^{me} Elwood en lui fournissant toute la documentation disponible. M^{me} Elwood fait remarquer que le foyer de la cheminée dans le bureau de la bibliothécaire parlementaire est l'un des plus magnifiques qu'elle ait jamais vus.

La bibliothèque continue de mettre en vedette en alternance une série d'**oeuvres d'artistes du Nouveau-Brunswick**. Les oeuvres sont prêtées par une galerie privée située tout près. Des remerciements spéciaux sont offerts à Gallery 78 pour sa collaboration et sa générosité.

Locaux et entreposage

L'entreposage des collections continue de présenter des défis. Jusqu'à récemment, le déménagement de documents plus anciens ou moins souvent consultés vers notre entrepôt a constitué une solution viable. Le ministère de l'Approvisionnement et des Services transformera l'entrepôt actuel, situé à l'extérieur de la bibliothèque, en locaux pour bureaux. Après qu'un commerçant en livres rares ait dressé l'inventaire des documents entreposés, la collection est divisée. Le lieutenant-gouverneur accepte généreusement les livres rares en question afin de remplir les bibliothèques dans sa résidence. Ces livres, dont la plupart sont reliés en cuir, conviennent merveilleusement bien à la résidence du lieutenant-gouverneur, qui date de 1828. Les livres que nous devons garder seront entreposés de nouveau. Les documents du gouvernement du Nouveau-Brunswick et du gouvernement fédéral qui se trouvent à l'entrepôt sont réorganisés. Les collections importantes de journaux de la Chambre des lords et du Parlement britannique seront données à la bibliothèque de UNB. Puisqu'il faudra peut-être déménager bientôt la documentation entreposée de la bibliothèque à un entrepôt de remplacement, le tout est mis en boîte et étiqueté.

Les bibliothèques du ministère de l'Éducation, du ministère de la Santé et du Mieux-être et de la Commission des droits de la personne ont fermé leurs portes, et la bibliothèque de l'Assemblée législative est inondée de leurs collections. Le personnel fait le tri de leurs collections et tentera de trouver de la place pour elles. Le personnel des ministères en question utilise de plus en plus la bibliothèque de l'Assemblée législative. Pour compenser l'utilisation accrue, la bibliothécaire demande un entrepôt qui abritait antérieurement une des bibliothèques maintenant fermées.

Personnel

La bibliothèque de l'Assemblée législative compte un personnel permanent de sept personnes au 29 novembre 2004. Tom Stillwell est le candidat retenu au concours pour le poste d'aide-

bibliothécaire. Il travaille principalement dans la section de référence et effectuera aussi des travaux de préservation. Tom compte parmi ses autres responsabilités les prêts et la collection de brochures du Nouveau-Brunswick.

Anthony Lovesey, un étudiant de 5^e année en informatique, employé à temps plein pendant deux étés, reste à temps partiel pendant les semestres de l'automne et du printemps. Anthony travaille à la page Web de la bibliothèque, est le concepteur des six bases de données (parlementaires, plans municipaux, questions de référence, coupures de journaux, *Guide en histoire du Nouveau-Brunswick : une liste de contrôle* et rapports annuels de compagnies et d'hôpitaux) et accomplit diverses autres tâches. La bibliothécaire entend proposer que le poste soit converti en poste à temps plein. À la suite de la mise en oeuvre d'un nouveau système intégré pour bibliothèques, la bibliothèque aura besoin d'un spécialiste au sein du personnel.

Le travail dévoué de Kevin Plummer, étudiant diplômé en histoire, est apprécié. Après avoir été employé d'abord à titre d'étudiant pour l'été, Kevin décide de rester pour terminer la base de données sur les parlementaires. Kevin travaille à la bibliothèque à temps plein d'avril 2003 à août 2004.

Peggy Goss continue d'exceller dans la gestion du service de référence. Peggy, Janet McNeil, Tom Stillwell, Kathleen Jeffries et Margie Pacey constituent l'équipe de la section de référence de la bibliothèque. La bibliothèque reçoit beaucoup d'éloges quant à la qualité et à l'actualité du travail qu'accomplissent les membres du personnel. Ils connaissent tous très bien l'informatique et le Web et ont de solides compétences en relations interpersonnelles et en communication. La bibliothèque est redevable à Janet McNeil, bibliothécaire responsable du Service des publications gouvernementales, pour la persistance et la ténacité avec lesquelles elle dépiste et organise les publications du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Le respect volontaire des exigences relatives au dépôt est rare. Kathleen Jeffries, aide-bibliothécaire, est responsable du fonctionnement quotidien de la section des publications gouvernementales, y compris le catalogage et le classement, ainsi que de la formation continue des parlementaires. Jean-Claude Arcand continue d'être bibliothécaire responsable des Services techniques. Il termine un inventaire minutieux d'environ 1 000 livres prêtés à la Résidence du gouverneur. Jean Weissenhorn Delong travaille aux Services techniques, à la comptabilité et aux prêts entre bibliothèques. En raison de la fermeture des bibliothèques de plusieurs ministères, Jean constate une augmentation de 33 % du nombre de titres empruntés au moyen de prêts entre bibliothèques en 2004, par rapport à l'année précédente.

La bibliothèque de l'Assemblée législative tire avantage au cours de l'été d'une foule d'**étudiants et étudiantes**. Des remerciements sont offerts à Sarah Richard, Paul Donovan, Michelle Wheaton, Teann Hennick, Erin Forbes, Leah Corby, Kevin Plummer et Anthony Lovesey pour leur aide pendant l'été de 2003. Leur travail permet à la bibliothèque de réorganiser des éléments de sa collection et de terminer d'autres

projets spéciaux. La liste indexée des résultats des élections de 1784 à 1984, que tient la bibliothèque, est révisée pour inclure toutes les élections générales et partielles depuis 1984. Le plan d'urgence est réécrit. La collection de rapports annuels des ministères, qui se trouve dans la chambre forte, est réorganisée. Plusieurs journaux, lois et rapports de synthèse délabrés sont envoyés pour être reliés ou mis en boîte. La collection de plans municipaux est entrée dans une base de données de recherche. Des remerciements spéciaux sont offerts aux parlementaires qui ont fourni les semaines de travail nécessaires pour engager les étudiants et étudiantes en question.

Un programme continu de séances de tutorat pour le personnel sur divers sujets est offert au besoin. Les séances de cette année incluent la citation correcte de lois et la théorie des « 5 S ». Grâce à ces séances de tutorat, la bibliothèque élabore graduellement un guide de formation pour les nouveaux membres du personnel.

Équipement neuf

De nouveaux ordinateurs sont achetés pour Kathleen Jeffries et Peggy Goss. Les deux postes nécessitent de vastes recherches informatiques, et des ordinateurs rapides sont essentiels.

Éducation permanente

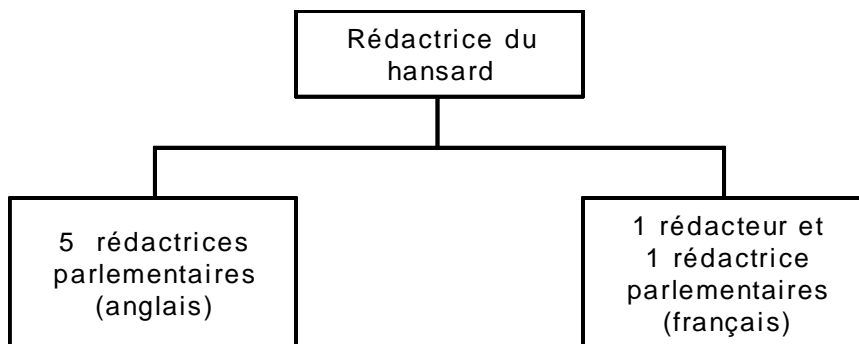
Le personnel de la bibliothèque cherche constamment à trouver des manières d'accroître l'efficacité et l'efficience du travail qu'il accomplit. Tout le personnel de la section de référence participe à un atelier sur Power Point, animé par Rita Vine, afin de mieux maîtriser les outils et astuces de recherche en ligne d'informations. Un spécialiste en ergonomie est engagé pour faire un exposé au personnel de la bibliothèque sur l'amélioration de la posture au travail. Tom Stillwell passe une semaine aux archives provinciales, dans la section de la conservation, où il profite de la formation compétente qu'offre Dean Lund. Tom et Kathleen Jeffries assistent à un séminaire de deux jours à UNB sur l'écosystème des publications en série, qui traite du passage des journaux imprimés aux journaux électroniques. Jean-Claude Arcand assiste à la conférence annuelle de la Atlantic Provinces Library Association, à Moncton, y compris un atelier préconférence sur le catalogage coopératif des publications en série. En juin, il participe à un atelier sur Amicus, offert par la Bibliothèque nationale et les Archives nationales du Canada. Margie Pacey se rend à Edmonton pour assister à la conférence biennale de l'Association des bibliothécaires parlementaires au Canada. Margie fait un exposé sur la base de données de la bibliothèque sur les parlementaires.

Adhésions

Margie Pacey est membre de la Atlantic Provinces Library Association, de la Canadian Library Association, de la Special Libraries Association et de l'Association des bibliothécaires parlementaires au Canada. Les quatre bibliothécaires sont membres de l'Association des bibliothécaires professionnel(le)s du Nouveau-Brunswick. Jean-Claude Arcand est trésorier de cette association.

Bureau du hansard

Valmond LeBlanc, agent de projet spécial



2003-2004

Mandat

En application de l'article 8 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, les « archives, les comptes-rendus, les procès-verbaux et les rapports de l'Assemblée législative et de ses comités sont imprimés et publiés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, le Bureau du hansard enregistre, transcrit et publie les travaux de la Chambre (« hansard ») dans les deux langues officielles, l'accent étant mis sur les questions orales, il enregistre, transcrit et rend accessible des travaux des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative dans la langue originale et il répond aux demandes de renseignements liées aux délibérations enregistrées.

Faits saillants

- Le nombre d'heures d'enregistrement est passé de 616 l'année dernière à 141 durant l'année financière 2003-2004 pour les travaux de la Chambre et de 56 l'année dernière à 345 durant 2003-2004 pour les travaux des comités.
- Le nombre de demandes ponctuelles de transcription est passé de 383 l'année dernière à 185 durant l'année financière 2003-2004 pour les travaux de la Chambre et de 53 à 92 durant 2003-2004 pour les travaux des comités.
- Deux occasionnelles ont été engagées pour aider le personnel pendant l'année.

Chambre

Objectif : enregistrer, transcrire et réviser les travaux de la Chambre, la priorité étant accordée aux questions orales et aux demandes ponctuelles de transcription ou de renseignements.

La clientèle des questions orales quotidiennes se chiffre à 270. Les tableaux 1 et 2 donnent une ventilation par parti des questions orales ainsi que des déclarations de ministres et de députés.

L'année financière 2003-2004 compte 26 jours de séance, y compris quatre séances en soirée. L'enregistrement comporte 1 568 prises de cinq minutes et 63 rubans de dix minutes.

La clientèle des fascicules du hansard se chiffre à 49. À la fin de l'année financière, étaient achevés et distribués les fascicules suivants :

- 54^e législature, 3^e session, 2000-2001, huit derniers fascicules (jusqu'au 1^{er} juin 2001) ;
- 54^e législature, 4^e session, 2001-2002, fascicules 1 (le 20 novembre 2001) à 3 (le 22 novembre 2001), 5 (27 novembre 2001) à 20 (le 21 décembre 2001) et 30 (le 28 mars 2002) ;
- 54^e législature, 5^e session, 2002-2003, fascicules 1 (le 19 novembre 2002), 3 (le 21 novembre 2002) et 15 (le 12 décembre 2002) ;
- 55^e législature, 1^{re} session, 2003-2004, fascicules 1 (le 29 juillet 2003) et 3 (le 31 juillet, 2003).

Durant l'année financière 2003-2004, les demandes ponctuelles de transcription des travaux de la Chambre s'élèvent à 185.

Le tableau 3 donne des statistiques comparatives sur le nombre de jours, d'heures, de rubans et de prises des cinq dernières sessions.

Les volumes reliés du Hansard sont publiés dans les deux langues officielles. La clientèle des volumes du Hansard se chiffre à 56 : parlementaires, ministères, bureaux des partis politiques, bibliothèques parlementaires, universitaires et publiques partout au Canada, médias et particuliers intéressés.

Comités

Objectif : enregistrer, transcrire et réviser les travaux des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative, la priorité étant accordée aux demandes ponctuelles de transcription ou de renseignements.

Pendant l'année financière 2003-2004, un total de 41 réunions de comités permanents sont enregistrées : 20 du Comité des corporations de la Couronne, 1 du Comité des corporations de la Couronne et du Comité des comptes publics, 1 du Comité des projets de loi d'intérêt privé, 15 du Comité des comptes publics, 1 du Comité de modification des lois, 1 du Comité de l'ombudsman, 1 du Comité des privilèges et 1 du Comité de la procédure. En tout, 31 réunions de comités spéciaux sont enregistrées : 15 du Comité spécial de l'assurance automobile publique, 1 du

Comité spécial de l'éducation, 1 du Comité spécial des soins de santé et 14 du Comité spécial de l'approvisionnement en bois. Ces réunions de comité ont comporté l'enregistrement de 2 526 prises de cinq minutes, de 87 rubans de quatre-vingt-dix minutes et de 24 rubans de dix minutes.

Pendant l'année financière 2003-2004, les demandes ponctuelles de transcription des travaux de comités se chiffrent à 92.

Le tableau 4 donne le pourcentage des travaux liés aux comités par rapport à ceux liés à la Chambre.

Activités spéciales

Le personnel du Bureau du Hansard assure le fonctionnement du système de son pendant les trois jours du colloque législatif pour élèves en avril 2003, l'installation du lieutenant-gouverneur, l'hon. Herménégilde Chiasson, en août, la cérémonie annuelle de remise de la fourragère des Guides du Canada en septembre et la cérémonie annuelle de remise des Chief Scout Awards en novembre.

Tableau 1 : Questions orales par caucus, année financière 2003-2004

Caucus	Questions	Minutes
Parti progressiste-conservateur	-	-
Parti libéral	121	750
Nouveau Parti démocratique	16	78
TOTAL	137	828

Tableau 3 : Statistiques comparatives sur les sessions

	1999 + 1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Jours	1 + 65	63	71	68	62
Heures	1 + 376	340	396	410	334
Rubans	7				79
Prises	4 766	4 199	4 826	5 119	4 050

Tableau 2: Déclarations de ministres et de députés, année financière 2003-2004

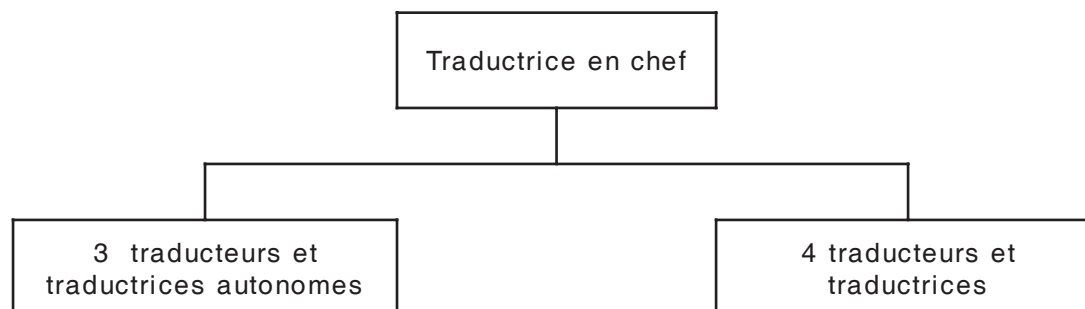
Caucus	Ministres	Députés
Parti progressiste-conservateur	62	112
Parti libéral	-	99
Nouveau Parti démocratique	-	23
TOTAL	62	234

Tableau 4: Heures d'enregistrement, année financière 2003-2004

	Heures	% de la charge de travail
Chambre	141	29
Comités	345	71
TOTAL	486	100

Traduction des débats

Aurella Losier-Vienneau, traductrice en chef



2003-2004

Mandat

En application de l'article 8 de la *Loi sur les langues officielles* du Nouveau-Brunswick, les « archives, les comptes-rendus, les procès-verbaux et les rapports de l'Assemblée législative et de ses comités sont imprimés et publiés dans les deux langues officielles ». Une telle exigence est inscrite dans la *Loi constitutionnelle de 1982*, au paragraphe 18(2) : « Les lois, les archives, les comptes rendus et les procès-verbaux de la Législature du Nouveau-Brunswick sont imprimés et publiés en français et en anglais, les deux versions des lois ayant également force de loi et celles des autres documents ayant même valeur. »

Plus précisément, Traduction des débats traduit des déclarations et discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, le Journal quotidien, le compte rendu des travaux de la Chambre (« hansard »), les rapports de comités ainsi que d'autres travaux pour le Bureau de l'Assemblée législative.

Faits saillants

- Le nombre de jours de séance est passé de 101 pendant l'année financière 2002-2003 à 26 en 2003-2004, soit une diminution de 74 %.
- Au cours de l'année financière 2003-2004, près de 1,8 million de mots sont traduits, soit une diminution notable de 31 % par rapport à l'année précédente.
- Pendant l'année, plus de 1 148 demandes de traduction sont traitées, soit 34 % de moins que l'année précédente.
- En juillet 2003, une TR 1 est embauchée pour pourvoir le poste de TR 3 laissé vacant à l'automne 2002.
- Le 22 juillet 2003, Traduction des débats déménage de la maison Jewett à la maison

Edgecombe, sur la rue King. Il faut au moins une semaine pour aménager les locaux, installer tout le monde et vider les boîtes. Entre-temps, le personnel prépare aussi l'ouverture de la session, le 30 juillet.

- Après quelques mois dans les nouveaux locaux, deux bureaux du deuxième étage doivent être libérés en raison de l'affaissement du plancher. Ces bureaux servent maintenant de salle de réunion et de salle d'entreposage de documents.

Chambre

Objectif : traduire les comptes rendus et les procès-verbaux des travaux de l'Assemblée législative, ainsi que les motions présentées à la Chambre.

La traduction du hansard correspond à près de 58 % de la charge de travail et a diminué de 12 % par rapport à l'année dernière. Environ 24 % de la traduction du hansard se fait vers l'anglais. Le tableau 2 compare les statistiques liées au nombre de mots prononcés durant les cinq dernières sessions.

La traduction du Journal quotidien correspond à 6 % de la charge de travail et s'achève d'habitude peu après la fin de la session. Le Feuilleton et les avis de motion représentent un peu plus de 9 % de la charge de travail, soit une diminution de 77 % par rapport à l'année dernière, en raison du nombre réduit de jours de séances ; ils sont traduits le jour même.

Parlementaires

Objectif : traduire, dans la mesure où les ressources le permettent, les déclarations et les discours prononcés à la Chambre par les parlementaires, y compris les ministres et l'opposition.

La traduction pour le compte des parlementaires correspond à environ 11 % de la charge globale de travail. Bien que la demande pour les déclarations et discours a diminué de 66 % par rapport à l'année dernière, celle liée à la correspondance et aux communiqués a augmenté de 83 %.

Au cours des 26 jours de séance pendant l'année financière en question, 433 demandes de traduction de discours et de déclarations sont traitées, totalisant 1 338 pages. Sont traduits, entre autres, le discours du trône, le discours du budget, ainsi que 358 déclarations et 73 discours prononcés à la Chambre par les ministres ou les simples députés. Le discours moyen comporte 11 pages. La traduction pour le compte des ministres correspond à 86 % de la charge de travail. Environ 98 % de la traduction se fait vers le français.

Pendant l'intersession, les services de traduction écrite fournis aux parlementaires (gouvernement et opposition) portent notamment sur la correspondance et les communiqués. Le plus gros client est le Bureau de l'opposition officielle, à raison de 93 % de la charge de travail. Le Bureau des député(e)s du gouvernement et le Bureau de la députée néo-démocrate comptent pour 1 % et 6 % respectivement de la charge de travail. La traduction pour les parlementaires se fait d'habitude le jour même ou le lendemain, dans la mesure où les ressources le permettent.

Comités

Objectif : traduire les rapports, ordres du jour et avis de réunion des comités permanents et spéciaux de l'Assemblée législative.

La traduction pour les comités correspond à plus de 5 % de la charge globale de travail et a augmenté de 11 % pendant l'année financière 2003-2004.

Bureau de l'Assemblée législative

Objectif : traduire des documents liés à la procédure et à l'administration pour le compte du cabinet du président, du bureau du greffier et de la bibliothèque de l'Assemblée législative.

La traduction pour le compte du Bureau de l'Assemblée législative correspond à près de 11 % de la charge globale de travail et a augmenté de 57 % en 2003-2004.

Tableau 1 :
Production de Traduction des débats,
année financière 2003-2004

(en milliers de mots)

CHAMBRE	
Avis de Motion et Feuilleton	168
Journal	110
Hansard ¹	1 033
PARLEMENTAIRES	
Discours et déclarations	127
Correspondance et communiqués	66
COMITÉS	95
BUREAU DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE	195
TOTAL²	1 794

¹ Inclut un report d'un peu plus de 994 000 mots (40 % du hansard de 1999-2000 ainsi que la séance 3 de 2003-2004) de l'année financière antérieure.

² Exclut un report d'approximativement 10,83 millions de mots (53 % du hansard de 1999-2000, 100 % du hansard de 2000-2001, 100 % du hansard de 2001-2002, 100 % du hansard de 2002-2003 et les séances 1 à 18 de 2003-2004) à l'année financière ultérieure.

Tableau 2 :
Statistiques comparatives sur les sessions

	1999-2000	2000-2001	2001-2002	2002-2003	2003-2004
Jours	65	63	71	68	62
Mots*	2 497	2 378	2 534**	2 427**	2 177**

* En milliers.

** Chiffres estimatifs.

Projet spécial

Valmond LeBlanc, agent de projet spécial

Contexte

Lors de sa création en 1977, le service de Traduction des débats est chargé de traduire les délibérations de la Chambre (« hansard ») avant la session suivante, à la différence des autres législatures canadiennes, où les délibérations sont d'habitude transcrites dans les 24 à 48 heures. Au début des années 90, la traduction du hansard commence à prendre du retard. En septembre 1997, le Comité d'administration de l'Assemblée législative approuve une stratégie pour s'attaquer au problème. La stratégie comporte trois volets.

Le premier volet est de maintenir le financement externe pour aider au rattrapage. En 2003-2004, pour la neuvième année de suite, une contribution pour l'impartition de traduction est obtenue au titre de l'Entente-cadre sur la promotion des langues officielles, conclue entre le Canada et le Nouveau-Brunswick. L'Assemblée législative remercie le ministère des Relations intergouvernementales et internationales ainsi que Patrimoine canadien de leur appui à la poursuite de l'objectif d'offrir les documents en même temps dans les deux langues officielles.

Le deuxième volet est un financement interne pour l'impartition. En 2003-2004, le montant de 100 000 \$ ajouté au budget de Traduction des débats pour l'impartition est maintenu. Une partie des fonds a été utilisée pour une secrétaire occasionnelle.

Le troisième volet est l'affectation d'un cadre, à titre d'agent de projet spécial relevant de la greffière, chargé de se consacrer à temps plein à l'élimination de l'arriéré de traduction. Les fonctions comprennent aussi la mise à jour du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* ainsi que le leadership dans l'établissement des normes et le contrôle de la qualité.

Le projet spécial vise trois objectifs.

Objectif 1 : assurer un débit constant de la traduction du hansard.

Résultats

- En 2003-2004, la demande de traduction du hansard est d'environ 997 000 mots, contre 3 976 000 mots l'année financière précédente.
- En 2003-2004, la production de traduction du hansard se chiffre à 1 033 000 mots, soit une

baisse de 12 % par rapport à l'année financière précédente.

- Pendant l'année à l'étude, l'excédent de la production par rapport à la demande se chiffre à 56 000 mots. Il reste que, au cours des cinq dernières années financières, l'excédent de la demande par rapport à la production s'est situé en moyenne à 1,1 million de mots par année.

Objectif 2 : fournir plus rapidement la traduction des jours de séance.

Résultats

- En 2003-2004, la traduction en ligne des fascicules du hansard est accessible sur le réseau de l'Assemblée législative 88 mois plus tôt que les volumes publiés.
- Au 31 mars 2004, la traduction des fascicules jusqu'à la séance 36 (le 26 avril 1999) de la session de 1999-2000 est accessible sur le réseau en format WordPerfect et PDF.
- Les fascicules jusqu'à la séance 17 (le 26 janvier 1999) de la session de 1998-1999 sont accessibles en colonnes bilingues sur le réseau. Le tout peut être visualisé, imprimé et faire l'objet de recherche électronique.

Objectif 3 : ramener à 12 mois l'arriéré de traduction du hansard.

Résultats

- En 2003-2004, l'arriéré cumulatif de traduction du hansard subit une réduction nette de 56 000 mots, contre une augmentation nette de 2,8 millions de mots au cours de l'année financière précédente.
- Pendant de l'année financière, 26 nouvelles journées de séance ont lieu, tandis que 28 journées de séance sont traduites. La réduction nette de l'arriéré est donc de 2 fascicules, contre une hausse nette de 69 fascicules au cours de l'année financière précédente.
- Au 31 mars 2004, la traduction du hansard accuse un retard de 47 mois (soit 242 jours de séance), contre 39 mois (soit 244 jours de séance) à la fin de l'année financière précédente.

Contrôle de la qualité et promotion

La mise à jour du *Guide de rédaction parlementaire* et du *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* se poursuit au cours de l'année. Pour

consultation et téléchargement, les deux documents se trouvent au site <<http://www.gnb.ca/legis/publications/publications-f.asp>>.

Une conférence intitulée *Au coeur de la traduction parlementaire au Nouveau-Brunswick* est prononcée le 1^{er} novembre 2003 à l'assemblée générale annuelle de la Corporation des traducteurs, traductrices, terminologues et interprètes du Nouveau-Brunswick (CTINB). Elle visait à donner un aperçu de la traduction parlementaire et à encourager les jeunes à envisager une carrière dans le domaine.

Publications

Bibliothèque de l'Assemblée législative

Évolution de la bibliothèque de l'Assemblée législative : 1841-1991.

Guide de la bibliothèque de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, 1999.

*Index des projets de loi d'intérêt privé du Nouveau-Brunswick, 1929-2001.**

Les élections au Nouveau-Brunswick : 1784-1984.

Liste sélective d'acquisitions. Trimestriel.

*Publications gouvernementales du Nouveau-Brunswick : Catalogue annuel.**

Table des matières des périodiques. Mensuel.

Bureau du greffier

Activités législatives 2003.

Répertoire biographique des parlementaires : 55^e législature : 2004.

Guide du personnel : Assemblée législative du Nouveau-Brunswick : 1998.

Journal de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, première session de la 55^e législature, 2003-2004, 62 fascicules non révisés ; deuxième session de la 55^e législature, 10 fascicules non révisés.

Journaux de l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick, troisième session de la 54^e législature : 2000-2001.

Feuilleton et Avis, 62 numéros du 29 juillet 2004 au 2 décembre 2004 ; 10 numéros du 2 au 17 décembre 2004*.

Guide d'orientation 2003.

Attribution des sièges (deuxième session, 55^e législature).

*Projets de loi déposés pendant la première session de la 55^e législature — état des travaux.**

*Projets de loi déposés pendant la deuxième session de la 55^e législature — état des travaux.**

Rapports législatifs trimestriels, *Revue parlementaire canadienne*, 2004.

« A Legislature rooted in Canada's history: Fredericton's Legislative Building ».**

Conclusion

La traduction des délibérations de la Chambre se fait de concert avec les autres 8 traductrices et traducteurs parlementaires de Traduction des débats et 11 traductrices ou traducteurs professionnels du secteur privé, en étroite collaboration avec le personnel du Bureau du hansard. Les efforts se poursuivent afin d'offrir un produit qui non seulement est conforme à des normes de haute qualité mais qui est aussi fourni en temps plus opportun aux parlementaires, au personnel de l'Assemblée législative et des ministères, ainsi qu'à la population du Nouveau-Brunswick.

« New Brunswick's experiment with a "House of No Nays": The Unusual 51st Legislative Assembly ».**
Nouveau-Brunswick, information sur la province.**

Bureau du hansard

Journal des débats (hansard), 54^e législature, 3^e session, 2000-2001, fascicules 55 (le 18 mai 2001), 56 (le 22 mai 2001) et 58 (le 24 mai 2001) à 63 (le 1^{er} juin, 2001).

Journal des débats (hansard), 54^e législature, 4^e session, 2001-2002, fascicules 5 (le 27 novembre 2001), 6 (le 28 novembre, 2001), 8 (le 30 novembre 2001) à 18 (le 19 décembre 2001) et 20 (le 21 décembre 2001).

Journal des débats (hansard), 55^e législature, 1^{re} session, 2003-2004, fascicules 1 (le 29 juillet 2003) et 3 (le 31 juillet 2003).

Projet spécial

LeBlanc, Valmond. *Au coeur de la traduction parlementaire au Nouveau-Brunswick*, conférence prononcée le 1^{er} novembre 2003, <http://www.gnb.ca/legis/publications/publications_f.asp>.

———. *Guide de rédaction parlementaire* [en ligne en PDF, avec mise à jour régulière], 2001-, <http://www.gnb.ca/legis/publications/publications_f.asp>.

———. *Répertoire des organismes néo-brunswickois et nationaux* [en ligne en PDF, avec mise à jour régulière], 1979-, <http://www.gnb.ca/legis/publications/publications_f.asp>.

Traduction des débats

Comeau, Georges. *Recueil de définitions législatives = Listing of Definitions in Legislation*, 1993- (sur disquette seulement).

Sauvageau, Alain. *Formules pour la traduction parlementaire = Parliamentary Translation Forms*, 1995- (sur disquette seulement).

* Accessible sur Internet seulement.

** Supplément de *The Parliamentarian*, publié pour marquer la 50^e Conférence parlementaire du Commonwealth, organisée par le Parlement du Canada ainsi que les assemblées législatives des provinces et territoires canadiens, août-septembre 2004.

Programme pour les parlementaires

Le programme pour les parlementaires vise à fournir un soutien législatif et administratif aux simples députés. Des bureaux meublés sont fournis aux simples députés dans le complexe législatif à Fredericton.

Un financement est assuré pour le personnel de soutien des parlementaires dans leurs bureaux à Fredericton. Les parlementaires de chaque parti politique mettent les fonds en commun pour obtenir et se partager les services de recherchistes, de secrétaires et de réceptionnistes.

Le personnel de chaque bureau offre un soutien primaire et secondaire en recherche liée à des sujets et questions intéressant les parlementaires. Le bureau aide à s'occuper de la correspondance liée aux fonctions législatives et publiques des parlementaires et il fournit de nombreux autres services de soutien.

Bureau des député(e)s du gouvernement

Le bureau compte un directeur général, un agent des communications et de recherche, une agente des communications, une gestionnaire du bureau, un agent de recherche et une secrétaire.

Bureau de l'opposition officielle

Le bureau comprend un directeur général, une conseillère principale en élaboration des politiques, deux analystes en politiques, une directrice de la recherche et de la planification, une gestionnaire du bureau, une adjointe spéciale du chef, une adjointe en communications, deux secrétaires des parlementaires et une chef de cabinet.

Bureau de la députée néo-démocrate

Le bureau comprend une agente de recherche et de planification et une secrétaire administrative de la chef du NPD.

Hommages

Wilfred Bishop

Le 31 mars 2004, le premier ministre Bernard Lord (Moncton-Est) souligne à la Chambre la contribution de feu Wilfred Bishop (1917-2004) qui est décédé le 1^{er} mars 2004 :

C'est avec une profonde tristesse que nous avons souligné au début du mois le décès de Wilfred Bishop, qui a été ministre dans le gouvernement de l'ancien premier ministre Richard Hatfield et le député qui a siégé le plus longtemps à l'Assemblée législative du Nouveau-Brunswick.

Originaire de Chipman, M. Bishop a servi 35 ans à titre de député, soit de 1952 à 1987. Il a été élu pour la première fois avec le gouvernement de Hugh John Fleming au début des années 50.

Au sein du gouvernement Hatfield et jusqu'à sa retraite, M. Bishop a servi les gens du Nouveau-Brunswick et de sa région dans divers portefeuilles. Il a été ministre des Ressources naturelles, ministre des Routes, qui est devenu plus tard le ministère des Transports, et président du Conseil exécutif.

Wilfred Bishop a représenté sa collectivité et la population du Nouveau-Brunswick avec dévouement et dignité, et ce, en donnant un exemple à peu près inégalable. Au nom des parlementaires, je veux offrir mes condoléances à la famille Bishop. Nos pensées et nos prières l'accompagnent.

Progressiste-Conservateur, Wilfred Bishop a été élu pour la première fois pour représenter le comté de Queens aux élections provinciales de 1952, et il a été réélu en 1956, en 1960, en 1963, en 1967 et en 1970. Il a été élu en tant que premier représentant de la nouvelle circonscription uninominale de Queens-Nord en 1974, et réélu en 1978 et en 1982.

Adjutor Ferguson

Adjutor Ferguson (1927-2004) est décédé le 28 juillet 2004 à Tracadie-Sheila. Il a été élu en tant que l'un des représentants de Gloucester aux élections provinciales de 1967 et de 1970. De 1974 à 1978, il a représenté la nouvelle circonscription uninominale de Tracadie.

Le 3 décembre 2004, le chef de l'opposition officiel Shawn Graham (Kent) rend hommage à la Chambre à la mémoire de l'ancien député libéral :

Adjutor Ferguson est décédé le 28 juillet de cette année, à Tracadie-Sheila, à l'âge de 77 ans.

M. Ferguson a été membre de cette Assemblée pour la circonscription de Tracadie de 1967 à 1978. Il était membre respecté de sa communauté comme homme d'affaires, membre de la chambre de commerce et membre des Chevaliers de Colomb.

Rodman Logan, c.r.

Le 3 décembre 2004, M. Sherwood (Grand Bay-Westfield) rend hommage à la mémoire de Rodman Logan (1922-2004), ancien ministre provincial et juge de la Cour du Banc de la Reine, qui est décédé le 15 septembre 2004 :

Au service de son pays, de sa province et de sa ville, M. Logan a été soldat, député provincial et juge. Né à Saint John-Ouest, M. Logan, après avoir obtenu son diplôme de la Rothesay Collegiate School, s'est engagé dans les Forces armées canadiennes. Ayant servi comme officier dans le Carleton and York Regiment et le West Nova Scotia Regiment, il a été blessé deux fois au combat. Après la guerre, il a continué à servir dans la réserve, prenant sa retraite en 1962 avec le grade de colonel.

Rod Logan a été élu député progressiste-conservateur de la région de Saint John. L'une de ses réalisations les plus importantes en tant que ministre a été la réorganisation de l'appareil judiciaire provincial. Comme le premier ministre l'a déclaré plus tôt cette année, Rod Logan aimait profondément l'Assemblée législative et avait beaucoup de conviction et de respect pour la Chambre et ses traditions. En tant que député et ministre, il était reconnu pour ses grandes facultés intellectuelles. Il a été l'incarnation d'une personne qui sert sa collectivité, sa province et son pays avec enthousiasme, détermination et dignité. Il nous manquera énormément.

Rodman Logan a été ministre du Travail, secrétaire provincial, ministre responsable de l'Habitation, procureur général et ministre de la Justice. Il a été nommé juge en 1982.

Gerald Merrithew

Le 3 décembre 2004, le président, l'hon. Bev Harrison (Hampton-Belleisle), offre ses condoléances à la suite du décès de l'ancien député Gerald Merrithew (1931-2004) qui est décédé le 5 septembre 2004 :

Je tiens à souligner le décès d'un grand Néo-Brunswickois, un ancien collègue à la Chambre et un ancien résident de Springfield, dans la circonscription de Hampton-Belleisle. L'hon. Gerald Merrithew est décédé subitement l'été dernier. Il a amélioré la vie de la province de nombreuses façons au cours d'une longue carrière distinguée.

M. Merrithew a longtemps été éducateur et directeur d'école. Il a été conseiller municipal à Saint John. Il a passé 12 années à l'Assemblée législative, en tant que député, ministre de nombreux portefeuilles, leader parlementaire du gouvernement et vice-premier ministre. Il a servi pendant huit ans comme député fédéral de la circonscription de Saint John. Pendant cette période, il a été ministre de deux portefeuilles, celui des Forêts et celui des Anciens Combattants.

M. Merrithew a eu une longue carrière distinguée dans les forces armées. Dans la milice, il a atteint le grade de lieutenant-colonel du Royal New Brunswick Regiment.

Gerald Merrithew a consacré sa vie au service de la province, et il sera énormément regretté. Certes, nous nous en rappellerons sûrement comme d'un grand Canadien.

Progressiste-Conservateur, M. Merrithew a été élu pour la première fois pour représenter la circonscription uninominale de Saint-Jean-Est à une élection partielle tenue en 1972, et il a été réélu aux élections provinciales de 1974, de 1978 et de 1982. Il a été ministre de l'Éducation, du Commerce et du Développement ainsi que des Ressources naturelles.

Adélarde Savoie

Le 3 décembre 2004, Cy (Richard) LeBlanc (Dieppe-Memramcook) souligne le décès, le 27 août 2004, de feu Adélarde Savoie, âgé de 81 ans :

C'est avec tristesse que nous avons appris récemment la mort subite d'un grand Acadien, M^e Adélarde M. Savoie de Dieppe, autrefois de Neguac. M^e Savoie a été député provincial. C'est également lui qui a été le premier maire de la belle municipalité de Dieppe. On se souviendra aussi de lui comme un grand administrateur à l'Université de Moncton. Adélarde Savoie a touché la vie d'un bon nombre de personnes. L'Acadie a perdu l'un de ses grands. Récemment, la ville de Dieppe lui a rendu hommage pour son immense contribution en lui consacrant une route appelée boulevard Adélarde-Savoie. J'invite mes collègues à se joindre à moi pour souhaiter à M^{me} Savoie et à ses proches nos plus sincères condoléances.

Adélarde Savoie a été élu comme représentant libéral de Northumberland aux élections provinciales de 1948.